



# Ville de Concarneau



## Conseil municipal 20 septembre 2018 Procès-verbal

**Conseil municipal du 20 septembre 2018**  
**Ordre du jour**

1	Direction générale des services : Démission de M Julien AUFFRET - Installation de Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET - conseillère municipale	5
2	Direction générale des services : Modification du tableau de composition des commissions municipales	6-12
3	Direction générale des services : Modification du tableau de composition de la participation de la ville aux organisations extérieurs	13-17
4	Direction générale des services : CCA - Prise de compétence optionnelle - Création et gestion de la Maison de services au public	18-22
5	Direction générale des services : Rapport d'activité général 2017 de CCA	23-34
6	Education - jeunesse : Groupement de commande des établissements publics d'enseignement du Finistère - adhésion au titre des marchés 2019 des denrées alimentaires	35-37
7	Services techniques : Projet de cahier des charges applicable aux espaces communs pour les opérations de lotissement ou opérations groupées	38-40
8	Urbanisme : Aménagement du quartier de la Gare - Objectifs poursuivis et modalités de concertation	41-47
9	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	48-49

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 20 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 septembre 2018 à 19 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 27 août 2018 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Besombes François, Mme Baqué Maguy, M Quillivic Bruno, M Bigot Marc, M Nicolas Alain, Mme Creton Françoise, M Échivard Alain, M Allot Yann, M Malléjacq Éric, M Hennion Philippe, Mme Le Nouène Marie-Christine, Mme Razer Josette, Mme Marrec Sonia, M Stéphan Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, Mme Ahajri Nadia, Mme Huettes-Moncelet Marie Laure, Mme Le Meur Gaël, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Calvarin Xavier donne pouvoir à M Nicolas Alain  
M Robin Fabrice donne pouvoir à Mme Marrec Sonia  
M Flao René donne pouvoir à M Echivard Alain  
Mme Cremers Annie donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Guillou Valérie donne pouvoir à Mme Le Nouène Marie-Christine

Étaient absents excusés : Mme Boidin Laëtitia

---

Bonsoir Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir le conseil municipal. Il semblerait qu'il soit l'heure.

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

En date du 19 juin 2018, M Julien AUFFRET a présenté sa démission en tant que conseiller municipal de la ville de Concarneau, pour raisons personnelles.

En application de l'article L 2121-4 du CGCT, le Préfet du Finistère en a été informé.

De plus, l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses fonctions.

J'ai donc informé le 25 juin 2018, Mme Marie-Renée LE NOACH, de son intégration au sein du conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral, qui a refusé cette nomination en date du 27 juin 2018.

J'ai ensuite informé le 28 juin 2018, M Florent BOZEC, de son intégration au sein du conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral, qui a refusé cette nomination en date du 2 juillet 2018.

J'ai ensuite informé le 10 juillet 2018, Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET, de son intégration au sein du conseil municipal de Concarneau, en application des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral, qui a accepté cette nomination.

**Je souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal à Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET pour ses nouvelles fonctions de conseillère municipale.**

**Je vais procéder :**

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
A la nomination du secrétaire de séance, ce soir nous avons l'avantage d'avoir comme secrétaire de séance, M Jean-Paul STEPHAN, ici présent.

***(Appel des conseillers municipaux)***

En date du vendredi 14 septembre 2018, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur table un rapport modifié suite à une erreur matérielle concernant les commissions intercommunales et organismes extérieurs. Le nom de Marie Talbot apparaissait en 3 endroits en page 9 du rapport.

En raison de l'absence de l'agent chargé de la rédaction du procès-verbal, je le mettrai au vote lors de la prochaine séance.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 novembre 2018 à 19h00. Voilà en ce qui concerne l'introduction.

Nous avons neuf points à l'ordre du jour.

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous pouvez juste préciser ce que vous mettrez au vote lors du prochain conseil ?

**M André Fidelin :**

Il s'agit du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Nous avons donc neuf points au conseil municipal ce soir. Je vais en présenter cinq. Ensuite, nous aurons Eric Malléjacq sur le groupement de commande pour les denrées alimentaires. Marc Bigot a deux points, il s'agit d'un cahier des charges pour les lotissements ainsi que l'aménagement du quartier de la Gare.

Nous allons passer au point numéro 1.

Conseil municipal du 20 septembre 2018

1	Direction générale des services : Démission de M Julien Auffret – Installation de Mme Marie-Laure Huetten-Moncelet – conseillère municipale
---	---

**M André Fidelin :**

Il s'agit d'une formalisation en l'installation de Mme Marie-Laure Huetten-Moncelet.

Vu la démission de M AUFFRET Julien en tant que conseiller municipal de la ville de Concarneau pour raisons personnelles,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet du Finistère en a été informé par Monsieur le Maire,

Considérant que l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses fonctions,

Considérant le 30<sup>e</sup> rang sur la liste « Plus loin ensemble » de Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET,

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET, dans ses fonctions de conseillère municipale de la ville de Concarneau.

Evidemment, nous lui souhaitons la bienvenue. Est-ce que tu veux dire quelque chose ?

**Mme Marie-Laure Huetten Moncelet :**

Je vous remercie tous de m'accueillir au sein de votre conseil. Je vais essayer de travailler avec vous pour Concarneau. Merci.

**M André Fidelin :**

Très bien.

*Il n'y a pas de vote sur ce point, c'est un dont acte.*

Conseil municipal du 20 septembre 2018

2	Direction générale des services : Modification du tableau de composition des commissions municipales
---	--

**M André Fidelin :**

Suite à la démission de M AUFFRET Julien du conseil municipal, et à l'installation de Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET en tant que conseillère municipale, il est proposé de procéder à la modification de la composition des commissions municipales de la façon suivante :

	Titulaires	Suppléants
<b>Commission d'appel d'offres :</b> M le Maire, Président de droit	<b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Nicolas Xavier Calvarin Michelle Lemonnier  Nicole Ziegler Claude Drouglazet	Bruno Quillivic Laetitia Boidin Philippe Hennion  Gaël Le Meur Marianne Jan
<b>Comité technique paritaire :</b> (6 titulaires et 6 suppléants)	<b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Nicolas Yann Allot Andrée Pézennec Marie-Christine Le Nouene  Marie Le Meur Claude Drouglazet	Nadia Ahajri Alain Echivard Xavier Calvarin Bruno Quillivic  Nicole Ziegler Gaël Le Meur
<b>Comité d'Hygiène et de Sécurité :</b> (6 titulaires et 6 suppléants)	<b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Nicolas Yann Allot Andrée Pézennec Marie-Christine Le Nouene Marie Le Meur Claude Drouglazet	Nadia Ahajri Alain Echivard Xavier Calvarin Bruno Quillivic Nicole Ziegler Gaël Le Meur
<b>CAP : A B C</b> (M le Maire président, + 5 titulaires et 5 suppléants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	<b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Nicolas Yann Allot Andrée Pézennec  Marie Le Meur Nicole Ziegler	Alain Echivard Xavier Calvarin Bruno Quillivic  Antony Le Bras Gaël Le Meur
<b>Commission de réforme</b> (2 représentants titulaires + 2 suppléants par représentant)	Alain Nicolas Yann Allot	Nadia Ahajri Alain Echivard Andrée Pézennec Marie-Christine Le Nouene
<b>Représentation</b>		
<b>Commission du personnel communal :</b> M le Maire, Président de droit + 10 membres	<b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Nicolas Valérie Guillou Yann Allot Jean-Paul Stéphan Bruno Quillivic Andrée Pézennec Nadia Ahajri Marie-Christine Le Nouene  Marie Le Meur Claude Drouglazet	

<p><b>Commission social - solidarité et logement :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres  (Modification CM du 23 octobre 2014 - CM du 21 septembre 2017)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Françoise Creton  Eric Malléjacq  Yann Allot  Fabrice Robin  Nadia Ahajri  Philippe Hennion  Marie-Christine Le Nouène  Sonia Marrec</p> <p>Marie Le Meur  Gaël Le Meur</p>
<p><b>Commission travaux et développement durable :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Xavier Calvarin  Marc Bigot  François Besombes  Maguy Baqué  Sonia Marrec  Bruno Quillivic  Michelle Lemonnier  Fabrice Robin</p> <p>Pierre-François Bonneau  Gaël Le Meur</p>
<p><b>Commission urbanisme :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres  (Modification CM du 21 septembre 2017)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Marc Bigot  Xavier Calvarin  Maguy Baqué  Sonia Marrec  Andrée Pezennec  Josette Razer  Eric Mallejacq  René Flao</p> <p>Nicole Ziegler  Claude Drouglazet</p>
<p><b>Commission économie - tourisme - commerce :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres  (Modification du CM du 20 septembre 2018)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  François Besombes  Michelle Lemonnier  Philippe Hennion  Sonia Marrec  Marc Bigot  Maguy Baqué  Alain Nicolas  <b>Marie-Laure Huetten-Moncelet</b></p> <p>Pierre-François Bonneau  Gaël Le Meur</p>
<p><b>Commission des finances :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Alain Nicolas  Philippe Hennion  Xavier Calvarin  Michelle Lemonnier  Valérie Guillou  Bruno Quillivic  Jacqueline Duigou  Laetitia Boidin</p> <p>Antony Le Bras  Claude Drouglazet</p>

<p><b>Commission sports - natisme :</b> M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Bruno Quillivic Xavier Calvarin Fabrice Robin Jacqueline Duigou Jean-Paul Stéphan Alain Echivard Yann Allot Laetitia Boidin</p> <p>Pierre-François Bonneau Nicole Ziegler</p>
<p><b>Commission éducation - enfance :</b> M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification du CM du 20 septembre 2018)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Eric Mallejacq Alain Echivard Andrée Pezennec Marie-Christine Le Nouene Nadia Ahajri Jacqueline Duigou Françoise Creton <b>Fabrice Robin</b></p> <p>Gaël Le Meur Marianne Jan</p>
<p><b>Commission relations internationales :</b> M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Echivard Eric Mallejacq François Besombes Bruno Quillivic Jean-Paul Stéphan Valérie Guillou Yann Allot Marc Bigot</p> <p>Gaël Le Meur Marianne Jan</p>
<p><b>Commission jeunesse :</b> M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification CM du 23 octobre 2014)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Alain Echivard Eric Mallejacq Laetitia Boidin Nadia Ahajri <b>Fabrice Robin</b> Bruno Quillivic Andrée Pezennec Marie-Christine Le Nouene</p> <p>Gaël Le Meur Marie Le Meur</p>
<p><b>Commission affaires portuaires</b> M le Maire, Président de droit + 10 membres (Modification CM du 21 septembre 2017)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Bruno Quillivic Xavier Calvarin Maguy Baqué François Besombes Alain Nicolas Annie Cremers Marc Bigot René Flao</p> <p>Nicole Ziegler Claude Drouglazet</p>



<p><b>Commission Citoyenneté - Démocratie locale :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres  (Modification CM du 23 octobre 2014 - CM du 21 septembre 2017 - CM du 20 septembre 2018)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Maguy Baqué  Annie Cremers  Yann Allot  Valérie Guillou  Eric Mallejacq  Jean-Paul Stéphan  Jacqueline Duigou  <b>Marie-Laure Huet-Moncelet</b></p> <p>Marie Le Meur  Marianne Jan</p>
<p><b>Commission culture :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Laetitia Boidin  Françoise Creton  Yann Allot  Valérie Guillou  Alain Echivard  Josette Razer  Xavier Calvarin  Jacqueline Duigou</p> <p>Pierre-François Bonneau  Marianne Jan</p>
<p><b>Commission communication et NTIC :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres  (Modification du CM du 20 septembre 2018)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  François Besombes  <b>Fabrice Robin</b>  Sonia Marrec  Yann Allot  Josette Razer  Xavier Calvarin  Michelle Lemonnier  Alain Echivard</p> <p>Pierre-François Bonneau  Gaël Le Meur</p>
<p><b>Commission communale d'accessibilité :</b>  M le Maire, Président de droit + 10 membres  (Modification CM du 23 octobre 2014 - CM du 21 septembre 2017)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Xavier Calvarin  Yann Allot  Marc Bigot  Eric Mallejacq  Fabrice Robin  Michelle Lemonnier  Annie Cremers  Françoise Creton</p> <p>Marie Le Meur  Marianne Jan</p>
<p><b>Comité des œuvres sociales (COS)</b>  M le Maire + 4 membres du conseil municipal  (Modification CM du 21 septembre 2017)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b>  Yann Allot  Eric Mallejacq  Françoise Creton</p> <p>Nicole Ziegler</p>
<p><b>Commission consultative des services publics locaux</b>  <b>M le Maire + 4 membres du conseil municipal</b>  <b>5 Associations locales</b></p>	<p><b>Collège des élus :</b>  <b>André Fidelin, Président de droit</b>  Xavier Calvarin  François Besombes  Michelle Lemonnier  Marie Le Meur</p>

Collège des associations : CLCV Bretagne Vivante ANSEL,
--

Nous avons maintenu le nombre de participants dans chaque commission. Nous avons corrigé certains éléments. Entre autres, à la commission économie, tourisme et commerce, nous avons intégré Mme Huet-Moncelet à la place de Bruno Quillivic.

Il y a une autre modification qui a fait l'objet d'un arrêté du Maire aujourd'hui, il s'agit d'une modification concernant la commission travaux.

L'adjoint chargé des travaux par délégation reste Xavier Calvarin, mais le développement durable a été confié à un autre adjoint qui est François Besombes. Tout simplement pour limiter les tâches de Xavier Calvarin mais aussi de manière à rester en cohérence dans ce cadre avec la communauté d'agglomération, puisque François Besombes est déjà vice-président chargé du développement durable à l'agglomération. Il y a une cohérence à ce sujet.

Ensuite, je reviens sur les commissions, à la commission éducation-enfance, Julien Auffret est remplacé par Fabrice Robin, c'est la même chose pour la commission jeunesse.

Ensuite sur la citoyenneté, Mme Huet-Moncelet entre dans cette commission en remplacement de Sonia Marrec. Je vois également Fabrice Robin dans la commission communication NTIC, pour remplacer Julien Auffret.

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de modifier la composition des commissions municipales suite à la démission de Julien Auffret et de l'installation de Mme Huet-Moncelet. Voilà les corrections que nous vous proposons.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste un point. Nous avons noté les changements. Il n'y a, à priori, pas de changements qui vous ont été proposés de notre part. Mais simplement, je voulais vous rappeler une demande que nous avons formulée il y a quelques temps déjà et qui est d'avoir un calendrier en bonne et due forme, au moins sur un semestre, des dates de commissions. Nous l'avons du côté de CCA, je pense qu'en tenant compte de ça, on pourrait nous proposer des dates de commissions un peu plus en amont que celles qui sont proposées actuellement. J'ai reçu aujourd'hui la réunion concernant l'ex parking de la criée.

**M André Fidelin :**

Le conseil d'exploitation.

**Mme Gaël le Meur :**

Le conseil d'exploitation, merci qui se déroulera après la commission tourisme, à laquelle nous avons également été conviés il y a quelques jours. Si on pouvait anticiper. Ce n'est pas nouveau. C'est juste une proposition.

**M André Fidelin :**

Très bien, on prend note. J'en profite pour demander à chaque responsable de délégation d'anticiper un peu plus le calendrier des commissions.

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais juste, M le Maire poser une question sur la commission communale d'accessibilité. Je voudrais savoir à quel rythme elle se réunit. Il me semble qu'elle s'est réunie l'année dernière le 7 ou le 9 septembre. Il y avait M Calvarin, il y avait moi, et il y avait deux agents de la collectivité. Je voulais savoir qui était également invité à cette commission d'accessibilité, parce qu'il me semble quand même, je tiens à le dire, que Concarneau est mauvais élève au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Est-ce qu'on peut me répondre pour savoir qui est invité en dehors des élus à cette commission ?

**M André Fidelin :**

Les membres de la commission accessibilité sont, André Fidelin, Xavier Calvarin, Yann Allot, Marc Bigot, Eric Mallejacq, Fabrice Robin, Michelle Lemonnier, Annie Cremers, Françoise Creton, Marie Le Meur, Marianne Jan, vous l'avez sur le document. Vous voulez savoir quoi ?

**Mme Marie Le Meur :**

En dehors des élus ?

**M André Fidelin :**

En dehors des élus.

**Mme Marie Le Meur :**

Il me semble qu'il y a des associations qui sont invitées.

**M André Fidelin :**

Oui.

**Mme Marie Le Meur :**

Ils ne reçoivent jamais les invitations.

**M André Fidelin :**

Ils doivent les recevoir, je pense.

**M François Besombes :**

Oui, ils doivent les recevoir.

**Mme Marie Meur :**

A la dernière commission, l'année dernière, il y avait juste le président de l'association des paralysés de France. C'est tout. On pourrait inviter toutes les associations...

**M André Fidelin :**

Là nous parlons de la commission communale. Là, évidemment il n'y a pas les membres du collège.

**Mme Marie Le Meur :**

Pourquoi il est là, lui alors ?

**M André Fidelin :**

Qui ça ?

**Mme Marie Le Meur :**

Il était invité le Président de l'association des paralysés de France ?

**M André Fidelin :**

On parle bien des élus de la commission communale.

**Mme Marie le Meur :**

D'accord. Les élus n'y sont pas non plus.

**M André Fidelin :**

On ne peut pas être bon partout non plus.

**M Marc Bigot :**

J'étais effectivement absent, peut-être pour la même raison que vient d'évoquer Gaël un petit peu avant. Il y a également des réunions qui se chevauchent. Je devais être absent et excusé. Nos calendriers, même quand on programme les réunions bien à l'avance, on a souvent des surprises avec des réunions qui sont annulées, qui sont déplacées, y compris à CCA. Après, selon les contraintes des uns et des autres, il peut y avoir ce genre de problèmes. Personnellement, je fais en sorte d'être présent à ce type de commission, sachant que le lien avec l'urbanisme est évident.

**M André Fidelin :**

Bien, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, M le Maire, étant de la commission urbanisme, j'ai reçu une invitation pour le séminaire de lancement de la révision du PLU qui se tiendra demain après-midi. Seuls, manifestement, les membres de la commission urbanisme l'on reçue, dans mon groupe je suis la seule à y participer. Je ne pourrais pas être là, parce qu'il y a au même moment le bureau du syndicat mixte pêche plaisance qui se réunit et où on va parler du port de Concarneau, il me semble important d'y participer.

Est-ce que vous acceptez que d'autres élus, ça je l'étends à tous les groupes, puissent aller demain à cette réunion de lancement du PLU ?

**M André Fidelin :**

Marc.

**M Marc Bigot :**

Personnellement ça ne me gêne pas du tout au contraire. Cette première réunion de la révision générale du PLU qui va nous conduire sur un certain nombre de mois, voire d'années de travail. Toutes les bonnes volontés seront bien évidemment acceptées et mises à contribution. Si tu ne peux pas venir demain et que quelqu'un veut venir, il n'y a aucun problème. Tout se fait en toute transparence.

**M André Fidelin :**

Ok, très bien Marc. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez à vos pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

Conseil municipal du 20 septembre 2018

3	Direction générale des services : Modification du tableau de composition de la participation de la ville aux organisations extérieures
---	--

**M André Fidelin :**

Vous avez donc le rapport modifié sur la table, comme je l'ai dit tout à l'heure dans l'introduction.

Suite à la démission de M AUFFRET Julien du conseil municipal, et à l'installation de Mme Marie-Laure HUETTE-MONCELET, il est proposé de procéder à la modification de la composition des participations extérieures de la façon suivante :

Représentation	
<b>Conseil d'administration du CCAS :</b> (M le Maire, Président de droit + 8 élus du conseil municipal) (Modification au 23 octobre 2014, 16 décembre 2014, 21 septembre 2017)	André Fidelin, Président de droit Françoise Creton Philippe Hennion Alain Nicolas Marie-Christine Le Nouène Sonia Marrec  Marie Le Meur Gaël Le Meur Marianne Jan
<b>OTSI :</b> (M le Maire et 3 délégués)	André Fidelin Michelle Lemonnier François Besombes  Pierre-François Bonneau
<b>Conseil de surveillance du CHIC :</b> (M le Maire)	André Fidelin
<b>Foyer du 3<sup>ème</sup> âge de Lanriec :</b> (M le Maire et 3 représentants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	André Fidelin Eric Mallejacq Jean-Paul Stéphan  Marie Le Meur
<b>Club de Beuzec :</b> (M le Maire et 3 représentants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	André Fidelin Alain Echivard Josette Razer  Marie Le Meur
<b>Foyer du 3<sup>ème</sup> âge de Kerandon :</b> (M le Maire et 3 représentants) (Modification CM du 23 octobre 2014)	Nadia Ahajri Laetitia Boidin Sonia Marrec  Marie Le Meur
<b>Commission administrative chargée de la tenue des listes électorales :</b> (M le Maire qui désigne son suppléant et 6 délégués)	André Fidelin Maguy Baqué (suppléante) Bruno Quillivic François Besombes

	Xavier Calvarin Marie Christine Le Nouene  Antony Le Bras Gaël Le Meur	
<b>Concarneau Cornouaille Agglomération :</b> (15 + 3) – CM du 30 juin 2016 Modif au CM du 21 septembre 2017	André Fidelin Michelle Lemonnier Xavier Calvarin Maguy Baqué François Besombes Bruno Quillivic Laetitia Boidin Alain Echivard Annie Cremers Alain Nicolas Josette Razer Marc Bigot Sonia Marrec Fabrice Robin Andrée Pezenec  Gaël Le Meur Nicole Ziegler Claude Drouglazet	
<b>CCA – Référents déchets (modif 8 juillet 2014)</b> <b>Elu :</b> <b>Technicien :</b>	Bruno Quillivic  Sophie Treptel	
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Conseil portuaire :</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	<b><u>Au titre de la commune</u></b> Marc Bigot  <b><u>Au titre de la concession plaisance</u></b> Bruno Quillivic	<b><u>Au titre de la commune</u></b> Alain Nicolas  <b><u>Au titre de la concession plaisance</u></b> Xavier Calvarin
<b>Association « La Balise » en charge du centre socio-culturel :</b> (2 membres au CA et 2 suppléants) (modif CM du 22 septembre 2014 – 23 octobre 2014 – 21 septembre 2017)	Françoise Creton Marie Le Meur	Sonia Marrec Gaël Le Meur
<b>Conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée :</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	Bruno Quillivic	Marc Bigot
<b>CA du lycée Pierre Guéguin :</b> (3 titulaires et 3 suppléants)	Andrée Pezenec Eric Mallejacq  Antony Le Bras	Alain Echivard Nadia Ahajri  Pierre-François Bonneau
<b>CA du collège des sables blancs :</b> (3 titulaires et 3 suppléants) (Modification CM du 20 septembre 2018)	Eric Mallejacq <b>Sonia Marrec</b>	M-Christine Le Nouene Andrée Pezenec

	Gaël Le Meur	Antony Le Bras
<b>CA du collège du Porzou :</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Alain Echivard  Pierre-François Bonneau	André Pezennec  Antony Le Bras
<b>Commission mixte de gestion des écoles privées sous contrat :</b> (3 représentants et 1 suppléant)	Eric Mallejacq Andrée Pezennec Antony Le Bras	Jacqueline Duigou
<b>Centre de secours :</b> (2 représentants et 1 suppléant)	François Besombes Yann Allot	Xavier Calvarin
<b>Syndicat mixte – centre de secours :</b> (4 titulaires + 4 suppléants)	François Besombes Yann Allot Alain Nicolas Marc Bigot	Nadia Ahajri Valérie Guillou Bruno Quillivic Annie Cremers
<b>Association IDES :</b> (5 membres et 1 suppléant) (CM du 23 octobre 2014 – 21 septembre 2017)	Françoise Creton Marie-Christine Le Nouene Nadia Ahajri Philippe Hennion  Marie Le Meur	      Gaël Le Meur
<b>Comité de gestion du centre CAF :</b> (5 représentants et 1 suppléant) (CM du 23 octobre 2014 – 21 septembre 2017)	Françoise Creton Alain Echivard Eric Mallejacq Josette Razer  Marie Le Meur	     Gaël Le Meur
<b>Commission d'attribution des logements – Finistère Habitat :</b> (Modifications du CM du 23 octobre 2014 – 21 septembre 2017 – 20 septembre 2018) <i>Application du décret 2017-834 du 5 mai 2017.</i> <i>Représentation du Maire ou de son représentant, pas de suppléants.</i>	<b>André Fidelin</b> <b>Représenté par</b> <b>Sonia Marrec</b>	
<b>Foyer Maner Porzou :</b> (M le Maire, 3 titulaires et 3 suppléants) (CM du 23 octobre 2014 – 21 septembre 2017)	André Fidelin M-Christine Le Nouène Annie Cremers Marie Le Meur	
<b>Union des villes d'art et d'histoire et villes historiques de Bretagne :</b> (2 titulaires et 2 suppléants) (Modification CM du 20 septembre 2018)	Laetitia Boidin <b>Michelle Lemonnier</b>	<b>Josette Razer</b> Valérie Guillou
<b>Commission départementale du commerce non sédentaire :</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	Michelle Lemonnier	François Besombes
<b>Comité départemental du tourisme :</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	Michelle Lemonnier	François Besombes
<b>Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :</b>	Bruno Quillivic	Xavier Calvarin

(1 représentant et 1 suppléant)		
<b>APPB</b> (association des ports de plaisance de Bretagne)	Bruno Quillivic	Xavier Calvarin
<b>Association 4 Ass et plus</b> 1 titulaire et 1 suppléant	Laetitia Boidin	Marie-Christine Le Nouene
<b>SDEF - Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère :</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Xavier Calvarin Nicole Ziegler	Alain Echivard Antony Le Bras
<b>Comité de la Caisse des Ecoles :</b> (M le Maire, Président de droit)	André Fidelin, Président de droit Eric Mallejacq Antony Le Bras	Andrée Pezennec Gaël Le Meur
<b>Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées :</b> (2 élus) (Modification CM du 21 septembre 2017)	Valérie Guillou Yann Allot	
<b>Conseil de la vie sociale :</b> (2 élus issus de la commission social) (Modification CM du 21 septembre 2017)	M-Christine Le Nouène Éric Mallejacq	
<b>VALCOR (modifications CM du 22 septembre 2014)</b> <b>1- Comité syndical :</b>  <b>2- Commission de suivi de site de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (IUOM) gérée par VALCOR :</b>	Alain Echivard Éric Mallejacq	François Besombes Françoise Creton
<b>Commission paritaire des halles, foires et marchés :</b> (M le Maire et 3 membres élus)	André Fidelin Michelle Lemonnier Alain Echivard François Besombes	
<b>Référent sécurité routière (CM du 26 juin 2014)</b>	Yann Allot	
<b>Conseil d'administration du centre de gestion du Finistère</b> <b>CDG 29 (Modifications CM du 26 juin 2014, CM du 21 septembre 2017)</b>	Alain Nicolas	Françoise Creton

Concernant le collège des Sables-Blancs, Julien Auffret est remplacé par Sonia Marrec. Ensuite, sur l'attribution des logements, il y a une modification, dans la mesure où on a reçu un courrier de Finistère Habitat qui nous fait savoir que selon le texte réglementaire précisant les modalités de présence du Maire en commission d'attribution des logements, comme vous pourrez le constater, ce texte énumère de façon précise, les personnes amenées à siéger au sein de la commission d'attribution des logements, seul le Maire ou son représentant peut y siéger. Nous avons le Maire, André Fidelin, qui est représenté par Sonia Marrec. Il y avait encore, Jocelyne Théry, Françoise Creton. Il n'y a donc plus de suppléants comme le dit le texte réglementaire.

Julien Auffret apparaissait dans l'Union des Villes d'Art et d'Histoire, il est remplacé par ma voisine Michelle Lemonnier. C'est Josette Razer qui remplace Michelle Lemonnier en tant que suppléante.



Sur la commission intercommunale d'accessibilité, Marie Talbot n'avait pas été enlevée, on y retrouve donc Valérie Guillou. Sur le Conseil de la vie sociale, c'est la même chose mais avec Marie-Christine Le Nouène et Eric Malléjacq. Au conseil d'administration du Centre de gestion du Finistère, c'est Alain Nicolas qui y siège et Françoise Creton en tant que suppléante.

Il est proposé au conseil municipal, de modifier la composition des participations extérieures suite à la démission de Julien Auffret et à l'installation de Mme Marie-Laure Huette Moncelet.

On en a profité pour corriger quelques erreurs.

Est-ce que vous avez des remarques ?

**M Claude Drouglazet :**

Le nettoyage n'a pas été bien fait parce que le SIVOM n'existe plus.

**M André Fidelin :**

On ne l'a pas vu celui-là. C'est bien, tu l'as lu, Claude. Je n'avais même pas vu, heureusement que tu es là. On va annuler ça, évidemment.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

4	Direction générale des services : CCA – Prise de compétence optionnelle – création et gestion de la maison de services au public
---	--

**M André Fidelin :**

Le contrat de ville 2015-2020 de CCA met en avant la nécessité d'un équipement structurant au sein du quartier de Kerandon. La réhabilitation par Finistère Habitat de la Tour Quassias se présente comme une opportunité pour mettre à disposition plusieurs services à la population portés par des associations, organismes de sécurité sociale, emploi, formation... Le comité de pilotage politique de la ville, de décembre 2017, a validé la pertinence de regrouper en une Maison des Services Au Public ces différents services et associations. Les Commissions Cohésion Sociale et Habitat du 22 février 2018 et 18 avril 2018 ont étudié le projet et ont souligné l'importance de positionner le Fab Lab en proximité de la MSAP afin de créer les passerelles nécessaires pour faire de cette future MSAP un espace numérique dynamique et innovant.

Afin de poursuivre le travail entamé sur ce projet et de légitimer l'action de CCA pour le mener, il conviendrait d'adopter, aux statuts de CCA, la compétence optionnelle « création et gestion de maison de services au public » prévue par les articles 64 et 100 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Il est précisé que cette Maison des services aux publics sera ouverte à tous les habitants de CCA. L'exercice de la compétence est encadré par un cahier des charges sur la base d'une convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et subordonné à la signature d'une convention avec plusieurs partenaires.

**Une Maison de Services Au Public doit :**

- Etre compatible, quand il existe, avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
- Se situer à une distance de l'ordre de 20 minutes ou davantage en véhicule motorisé d'une autre MSAP, sauf exception liée notamment à une situation d'enclavement.
- Proposer une offre de services en adéquation avec les besoins et les attentes des habitants.

**En outre, il est requis :**

- Une ouverture minimum de 24 heures par semaine,
- Un animateur assurant l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation avec les opérateurs partenaires, ces derniers s'engagent à le former et à l'informer sur leurs prestations,
- Un équipement informatique mis à la disposition du public,
- Un local comportant au minimum un point d'accueil du public, un point d'attente et un espace confidentiel permettant des bonnes conditions d'entretien,
- Des précisions sur la visibilité extérieure ainsi que les modalités d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, la maison de services au public intègre automatiquement le dispositif national d'animation du réseau et s'engage à y contribuer. Une convention-cadre doit être signée entre la structure porteuse de la maison de services au public et les opérateurs partenaires, dont au moins deux sont dans les champs de l'emploi et des prestations ou de l'aide sociale. Cette convention-cadre définit les obligations réciproques de la structure porteuse et des opérateurs signataires.

**Le conseil communautaire de CCA, réuni le 5 juillet 2018, a décidé, à 43 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de la prise de compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public »,**

Cette délibération devra être adoptée dans des termes concordants par les communes membres de CCA, qui ont 3 mois à compter de la notification de la délibération de CCA pour statuer, délai au terme duquel M. le Préfet prendra un arrêté de modification statutaire s'il constate que la majorité qualifiée requise est réunie pour le transfert de la compétence (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse, avec avis favorable de la commune la plus peuplée si sa population dépasse ¼ de celle de l'EPCI).

**Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **d'accepter la prise de la compétence optionnelle « Création et gestion de Maison de services au public » aux statuts de CCA, telle que définie dans les statuts ci-annexés.**

Je vais donner quelques éléments d'information sur ce sujet. Le premier point c'est la situation. Nous sommes sur deux niveaux de la Tour Quassias, 750 m<sup>2</sup> ont été confiés par Finistère Habitat plus le Fab Lab qui sera au sous-sol sur 100m<sup>2</sup>.

La commission cohésion sociale qui s'est réunie à CCA a fait une première approche de répartition. Un recensement et une estimation ont été faits en fonction des demandes des uns et des autres, avec Finistère Habitat. Comme associations locales, nous y retrouvons IDES, la Mission locale, ACTIFE, la CAF, la PMI, la CLCV et certainement d'autres, c'est le 2<sup>e</sup> point.

Le 3<sup>e</sup> point, nous avons engagé ou missionné un bureau d'études spécialisé qui va nous accompagner sur le projet de mise en cohérence. Nous attendons ces résultats sur le mois d'octobre ou de novembre. Ensuite, la commission sociale se réunira pour répartir en fonction des conclusions de cette étude. Nous délibérerons à CCA au mois de décembre pour mettre en place la feuille de route pour Finistère Habitat et engager cette MSAP. Ce que nous pouvons dire également, c'est un équipement qui est largement soutenu par les services de l'État, puisque les services de l'État interviennent à concurrence de 50 % sur cet équipement.

Le secrétaire général de la Préfecture m'avait téléphoné pour me solliciter pour l'intérêt de cette MSAP. Depuis décembre 2017, il y a eu maintes réunions au sein de CCA surtout au niveau de la commission cohésion sociale. Sur janvier et février 2018, il y a eu plusieurs commissions. Où une présentation, à la commission, des structures intéressées par le projet, ainsi que leurs demandes de mètres carrés. La commission s'est prononcée sur les structures pouvant difficilement être accueillies au regard des mètres carrés disponibles ainsi que des contraintes techniques. L'objectif qui gouverne ce projet est le relogement de certains services mais surtout l'animation d'un lieu ressource pour les habitants de l'agglomération et de Kerandon. La commission estime que la question des locaux de Kerbalise pourra être travaillée dans le cadre de la MSAP, d'autant que le local actuel n'a pas été étudié dans le cadre du réaménagement urbain. Elle a également souligné l'importance de positionner le Fab Lab à proximité de la MSAP afin de créer des passerelles nécessaires afin de faire de cette MSAP un espace numérique dynamique innovant. La dernière intervention de la commission cohésion sociale et habitat, c'était en avril 2018, où ont été mis en place des hypothèses possibles en terme de location ou d'achat. La commission se prononce pour l'achat des mètres carrés mis à disposition. Il est également évoqué les possibles subventions des différents partenaires. Un achat des trois niveaux est acté, interviennent entre autres la Région, dans le cadre du contrat de partenariat, le Département dans le cadre du contrat de territoire, l'État, je l'ai dit, le reste, c'est l'autofinancement de CCA.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité au 1<sup>er</sup> juin 2018 du partenaire régional, pour un soutien financier en investissement. Voilà où on en est sur ce dossier. On attend les conclusions du bureau d'études avec une finalisation en octobre où la commission se réunira pour statuer sur

les différentes instances qui interviendront dans le cadre de cette MSAP. Voilà pour la présentation de ce dossier.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Bien évidemment, sur le principe d'une maison des services au public, je pense que l'on peut tous se retrouver. Ce qui me dérange un peu plus et ce que je souhaite dire ce soir sur ce dossier, au conseil communautaire du 5 juillet, il me semble que je me suis abstenue sur cette délibération. Au même titre qu'on l'évoquait hier au conseil d'administration du CCAS, je pense que l'on prend le dossier par le mauvais bout. Hier, on parlait du principe de mutualisation, je pense que là, au niveau de la MSAP, on discute mètres carrés mais on ne discute pas projet. C'est ça que je regrette un peu parce que lors de la présentation du dossier en conseil communautaire au mois de juillet, nous avons demandé à ce que les élus se prononcent sur un projet politique de fonctionnement de cette MSAP. Il ne me semble pas avoir obtenu de réponse positive là-dessus. Je regrette que pour le moment, on ait surtout une vision technique et pas une vision politique de ce que l'on veut faire de cette structure qui n'est pas sensée reloger des structures qui sont en mal de mètres carrés, mais qu'au contraire, il faut que ça apporte une plus-value, un intérêt pour la population, mais pour le moment, on ne le voit pas. On n'a pas eu l'assurance que le projet de la MSAP serait validé par les élus communautaires, il n'est pas normal que l'on ait qu'une validation en commission. Si, à un moment on décide de nous présenter un projet, on décide aussi que les élus valident les structures qui intégreraient cette MSAP et qui correspondraient au projet que nous souhaitons. Je dis « nous », je parle plutôt en tant qu'élue communautaire mais ça concernera toutes les communes, là d'accord, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas parce que vous avez évoqué certaines structures et pour le moment on n'a rien vu. Pour le moment on ne sait pas quelle est la procédure, on ne sait pas comment a été sollicitée telle ou telle structure. Est-ce qu'il y a eu un appel à candidature ? Si on a fonctionné encore une fois qu'en mètres carrés, je trouve que c'est un peu léger surtout pour une structure qui va quand même coûter un peu d'argent à la communauté d'agglomération et donc à chaque habitant de ce territoire parce qu'il me semble que pour l'achat de l'étage et du Fab Lab on est autour du million d'euros, je n'ai plus le chiffre exact en tête, mais on tourne à peu près là-dessus.

Un autre point que j'ai souvent évoqué ici, et ça rejoint encore une fois, la très intéressante réunion à laquelle nous étions quelques-uns à siéger hier. A aucun moment, alors qu'on est sur le territoire de Concarneau, alors qu'on est sur un quartier de Kerandon où il y a un certain nombre d'interventions des services de la ville, à aucun moment, le centre communal d'action sociale n'a été associé aux réunions techniques. Je ne trouve pas cela normal et c'est se couper d'une certaine analyse des professionnels de la ville de Concarneau. C'est parfaitement regrettable.

Troisièmement, encore une fois, je pense que là-dessus et sur d'autres sujets, concernant ce que l'on réclame depuis quelques années maintenant, à savoir la mise en place d'une véritable politique sociale, on gagnerait à mutualiser et à travailler plus collectivement entre CCA et la ville de Concarneau. Pour le moment, je suis favorable à la mise en place d'une MSAP, mais pour le moment, au vu de ce qu'on a pu constater, je m'abstiendrai sur ce dossier.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je partage ce qui vient d'être dit par Gaël. Si j'en crois ce que vous nous avez dit tout à l'heure, le choix des partenaires qui seront dans cette MSAP, ça a été validé ?

**M André Fidelin :**

Non. Ce n'est pas ce que j'ai lu.

**Mme Nicole Ziegler :**

Vous avez cité un certain nombre d'associations.

**M André Fidelin :**

Ce sont des exemples, j'ai dit aussi qu'il y en avait bien d'autres.

**Mme Nicole Ziegler :**

D'accord. C'est un premier point. D'autre part, on n'est pas encore tout à fait à la création de la MSAP parce que comme vous l'avez dit, vous avez mandaté un cabinet pour ce que vous appelez un projet de mise en cohérence. Effectivement, l'État vous a dit que des fonds seraient disponibles. Mais il me semble que le délai court et qu'il y a urgence. Il ne faudra pas trop attendre pour pouvoir disposer de ces fonds d'État. Sinon le modèle économique de ce projet-là risque de tomber.

Dans le bordereau qui est soumis à la page 11, dans les requis, il aurait peut-être été bon aussi de signaler qu'il faut pour cette MSAP, parce que ce sont les textes, un certain nombre de places de parking qui viendront alourdir financièrement cette MSAP qui sera à la charge de la ville. Je crois que c'est de l'ordre de 60 places qui sont encore recherchées. Tout cela viendra alourdir et là encore comme Gaël l'a dit, c'est par manque de préparation d'un certain nombre de choses qu'on découvre après, bon an mal an, qu'il va falloir créer 60 places de parking.

**M André Fidelin :**

Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai voté la prise de compétence de CCA sur ce sujet, parce que je considère que le projet c'est mieux que rien, parce qu'aujourd'hui il n'y a rien sur Kerandon. Seulement, j'attire votre attention sur le fait que nous avons toujours défendu ce que l'on appelait les maisons du service public. Ce n'est pas tout à fait la même chose que les maisons de service au public. Pour moi, on accompagne un peu le désengagement de l'État dans la défense du service public. C'est aussi pour ça, qu'en matière de santé, on aurait espéré pouvoir associer notamment les éléments que vous nous avez donné avec le centre de santé. C'est un projet qui est mené, qui nous a été proposé, qui a été porté par le Gouvernement. Le Gouvernement vient effectivement de nous annoncer qu'il apportait son soutien à ce genre de projet. Ce que je souhaiterais, c'est que dans votre réflexion, vous associez également la problématique de santé et la problématique sociale autour de ce projet-là. Le projet n'est pas figé, je pense qu'il y a des opportunités nouvelles qui sont créées notamment par les annonces qui ont été faites par le Ministre de la Santé et le Président de la République. Je pense qu'il faut laisser le chantier ouvert à de plus larges possibilités que celles que vous avez énoncé aujourd'hui.

Nous voterons le bordereau parce que nous considérons effectivement que ce projet-là c'est mieux que rien.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais juste une précision. La Balise a demandé des mètres carrés dans cette structure ?

**M André Fidelin :**

Oui.

Pour répondre à ces remarques, tout d'abord il faut savoir que cette maison de services au public est encadrée. Elle doit être compatible avec le schéma départemental d'accessibilité que vous devez connaître par cœur Mme Ziegler. Nous sommes tout à fait dans la cohérence avec ce schéma départemental. Il y a quand même des éléments qui encadrent les principes de création d'une MSAP. J'ai bien compris et entendu les messages. Aujourd'hui on n'a pas arrêté d'une façon définitive les instances qui viendront dans cette MSAP. Ce que l'on peut dire, c'est que pour le parking nous avons effectivement eu quelques réunions avec Finistère Habitat pour trouver des places de parking dans le secteur proche.

On se penche sur ce dossier. En ce qui concerne le service santé pour tous, ils étaient demandeurs de 400 m<sup>2</sup> au départ, ce n'est pas possible dans la mesure où s'il y a en tout 750 m<sup>2</sup> on ne pouvait pas non plus leur accorder les 400 m<sup>2</sup> qu'ils demandaient. Par contre il peut y avoir certainement une proposition qui sera faite pour cette association sur un local réduit mais avec une présence dans les locaux.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce dossier. Ça va dans le bon sens pour permettre aux citoyens d'avoir l'identification d'un site des services au public. Service public ou service au public, l'essentiel, c'est qu'il faut se mettre à la place du citoyen. Je dirais que l'identifier comme tel dans cette tour, aujourd'hui nous voulons que Kerandon s'ouvre sur la ville. C'est déjà le cas dans l'urbanisation qui en est faite. Là, la tour fait partie de la 2<sup>e</sup> tranche pour la réhabilitation de Kerandon. Je crois que ça va dans le bon sens. Voilà ce que je peux dire sur ce dossier.

La commission cohésion sociale s'est réunie à plusieurs reprises. Je pense qu'il y avait des élus de Concarneau dans cette commission. Ils sont censés rapporter les éléments de cette commission.

On sera certainement plus informatif dans un futur proche quand il faudra dans un premier temps se pencher sur l'étude et dans un second temps sur la désignation des services qui rejoindront la MSAP. Il faudra bien que nous soyons informatifs.

Je vais procéder au vote pour la prise de compétence optionnelle. Il s'agit de la modification des statuts de CCA sur la compétence optionnelle qui sera validée ensuite par le Préfet.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G, M BONNEAU).***

**M André Fidelin :**

La loi 99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (article L 5211-39 du CGCT) impose aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au maire de chaque commun membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Chaque maire doit ensuite en faire communication à son conseil municipal.

Le rapport d'activité d'accessibilité, le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le rapport d'activité collecte des déchets, le rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le Rapport du compte administratif de CCA sont consultables auprès des services financiers de la ville ainsi que sur l'intranet de CCA à l'emplacement suivant : Intranet de l'agglomération/Documents/ASSEMBLEES/09-Rapports d'activité 2017.

C'est une obligation. Chaque année on doit présenter ce rapport aux élus des communes qui représentent CCA, ceci pour les élus communautaires mais aussi et surtout pour les conseillers municipaux qui ne siègent pas dans les différentes commissions à CCA. C'est un rappel des différentes compétences. Nous sommes sur 2017. CCA est encore une jeune collectivité. La communauté d'agglomération date de 2012.

Depuis 2012 il y a eu des modifications, on y reviendra tout à l'heure, mais il y a eu des transferts de compétence, liés à la loi NOTRe. Des services communs ont été créés entre les différentes collectivités.

Je vais vous présenter ce rapport à l'aide d'un power-point, si ensuite vous avez quelques questions, je serais là pour y répondre.

CCA, se sont neuf communes, je ne vous apprends rien. Il y a 51 000 habitants pour 48 élus communautaires. Il y a 45.4 millions d'euros de budget, 40 millions en fonctionnement et 5.4 millions en investissement.

Je rappelle que Concarneau, c'est 26 millions d'euros de budget sur le budget principal et 4 – 5 millions en investissement.

Concernant les instances, les vice-présidents sont les maires des différentes communes plus Guy Pagnard et François Besombes.

Après les élections de 2014, nous avons voté le projet de territoire 2016-2020, ça a été bien long et trop long parce qu'un projet de territoire se situe sur une mandature. Nous l'avons voté en 2016, après un an de travail, ce n'est pas simple. C'est un projet concerté sur 4 objectifs et 3 piliers autour de la solidarité, l'économie et la culture.

Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives sont définitives par les statuts et la délibération relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Vous avez ensuite les quatre grands secteurs. Il y a tout d'abord les activités économiques et le tourisme, on ne voit pas très bien sur le tableau qui est à l'écran. Ensuite, vous avez le cadre de vie et services urbains, logement, environnement, transport et numérique. Viennent ensuite le sport et la culture sur des thématiques précises. Enfin, vous avez l'intervention sociale, santé, famille et quartier.

On va analyser cela secteur par secteur.

**Nous commençons par le développement économique.**

En mettant le développement économique au premier rang des priorités du mandat, CCA marque sa volonté de soutenir l'emploi et maintenir l'attractivité du territoire. Pour cela, la

collectivité continue d'accompagner les porteurs de projets et les chefs d'entreprises, améliore et étoffe l'offre foncière – immobilière pour favoriser l'installation de futures entreprises.

L'année 2017 a été marquée par :

- La préparation du transfert des parcs d'activités économiques, la loi NOTRe est passée par là avec une prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en 2017, il fallait préparer tout cela.
- La clôture de la concession avec la SAFI pour le parc d'activité de Colguen qui était prévue sur une durée déterminée, la durée de concession étant terminée, c'est CCA qui a repris la gestion du parc d'activité de Colguen.
- L'élaboration d'une stratégie de développement économique territorialisée.
- L'acquisition d'une parcelle au lieu-dit les Prés verts à Rosporden,
- Le lancement de la commercialisation du parc du Restou à Tourc'h,
- L'adhésion de CCA au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Voilà pour ce qui concerne Concarneau et la pêche. Pour la plaisance, on en reparlera certainement.

CCA accompagne les porteurs de projets de création ou de reprises d'entreprises à travers des rencontres thématiques, des temps d'information individuels ou collectifs.

L'année 2017 a été marquée par des événements économiques, il y a eu la Solitaire du Figaro, la participation au Festival de l'artisanat, l'organisation des Journées de l'Eco-construction, les Cafés de l'emploi et du Forum de la création-reprise d'entreprises au Cineville. Chaque année c'est une réussite.

Il y a eu également le lancement des ateliers Synergie en lien avec la CCI. Le versement d'avances remboursables (à taux zéro avec une année en différé, la poursuite de la newsletter d'actualité économique du territoire intégrant un journal vidéo.

**Concernant le tourisme**, depuis janvier 2017, CCA dispose de la compétence de promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme. Deux offices de tourisme s'activent à valoriser notre territoire.

2017 a été marquée par :

- le transfert de la compétence tourisme (Loi NOTRe),
- la création de l'Office Bretagne Cornouaille Océan,
- l'inauguration du bureau d'information touristique à Pont-Aven,
- la poursuite des actions de développement de la randonnée (soutiens à des salons touristiques),
- le renouvellement du concours des maisons fleuries (31 candidats),
- le soutien financier à Bretagne Vivante pour des actions d'éducation à l'environnement en direction des scolaires et du grand public,
- le lancement de l'éco-balade sur le site du Hénan à Névez.

**Sur les Musées** : Le Musée de Pont-Aven et le Musée de la Pêche à Concarneau sont tous les deux sous appellation « Musée de France », ils participent à travers leur offre et leur notoriété au rayonnement du territoire de CCA, il faut le reconnaître. De nombreuses actions culturelles et expositions temporaires inédites viennent conforter ce positionnement.

3 expositions temporaires ont été présentées au public en 2017 :

- « Photographies d'Hervé Robillard » au Musée de la Pêche à Concarneau du 4 mars 2017 au 7 janvier 2018 – 37 407 visiteurs.
- La « Modernité en Bretagne – 1 » (1870 – 1920) de Claude Monet à Lucien Simon, du 4 février au 11 juin 2017 – 42 568 visiteurs.



- La « Modernité en Bretagne – 2 » (1920-1940) de Jean-Julien Lemordant à Mathurin Méheut, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 7 janvier 2018 – 69 846 visiteurs.

Il y a eu plus de 100 000 visiteurs au Musée de Pont-Aven en 2017.

On peut noter également en juin, les « 60 ans de l'Hémérica » chalutier à flots.

Au mois de septembre, tout comme cette année, il y a eu les Journées européennes du Patrimoine avec 4 748 participants pour les deux Musées. Cette année nous avons eu 2 000 entrées au Musée de la Pêche, ce qui est quand même très bon lors de cette journée du patrimoine. Au Musée de Pont-Aven, nous sommes au même niveau, nous serons vers 4 500 entrées pour cette année entre les deux Musées.

Le 1<sup>er</sup> septembre, une convention de partenariat a été signée entre CCA, le Musée de Pont-Aven et le Fonds Hélène et Édouard Leclerc à Landerneau. Cela pour trouver des synergies avec le Quai d'Orsay.

Le 25 octobre, une soirée sur le Mécénat culturel s'est déroulée au Musée de Pont-Aven avec la Fondation du Patrimoine.

**Sur les réseaux culturels**, le projet culturel de CCA permet d'accompagner les porteurs de projets qui s'inscrivent dans une logique communautaire, de favoriser les partenariats et l'accès à la culture pour tous, dans une logique d'équité territoriale. Nous avons mis en place la gratuité des médiathèques, projets communs en matière d'apprentissage de la musique, nouveau « tiers lieux » numérique sont autant d'initiatives qui améliorent la qualité de vie des habitants.

Sur la lecture publique, 8 médiathèques du territoire sont devenues communautaires pour leur budget d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La préparation des outils du futur réseau des médiathèques, la validation des projets de construction et la rénovation d'équipements à Tourc'h, Elliant et Concarneau.

Les écoles de musique, étude sur le portage des écoles de musique, animation du réseau des 4 écoles de musique et accompagnement de la fusion de Saint-Yvi avec Elliant. Critérisation des subventions et accompagnement des porteurs de projets culturels.

Musique et danse à l'école, avec la poursuite des interventions, 2 000 élèves sont concernés.

Accompagnement et soutien de projets culturels.

Le numérique avec l'inauguration du Fab Lab en septembre à Kerandon.

**Sur les équipements aquatiques**, les deux centres aquatiques à Rosporden et Concarneau, contribuent à offrir des services de qualité et de proximité. Au-delà, des équipements, l'offre proposée par CCA est large et diversifiée.

Comme vous le savez nous avons deux centres aquatiques sur le territoire de CCA. Il y a Rosporden et Concarneau.

Sur Concarneau l'Atlantide a accueilli 101 029 visiteurs et à Rosporden, l'Espace aquatique de Rozanduc, 56 466 visiteurs.

Il y a une programmation annuelle avec des stages de natation, des soirées festives, des animations aquagym.

En 2017, nous avons lancé une campagne de sensibilisation à l'hygiène et au port du bonnet. Une enquête de satisfaction a été lancée sur les deux équipements. Cette enquête de satisfaction est en amont d'une réflexion que l'on mène sur des modifications de l'équipement aquatique de Concarneau. Comme vous le savez, il y a le jeu de la concurrence avec Fouesnant et Quimperlé qui ont des équipements peut-être un peu plus ludiques. Notre volonté est d'avoir cette réflexion et peut-être corriger certains éléments sur l'Atlantide à Concarneau.

**Concernant la cohésion sociale**, c'est être plus près des préoccupations de la population, ce sont les enjeux de la politique de cohésion sociale de CCA.

Il y a tout d'abord le RAM, Relais d'Assistantes Maternelles où ont été mis en place les projets « Passerelle », des actions ciblées sur le quartier de Kerandon, la participation à des événements de la petite enfance et l'organisation de temps pour les professionnels, notamment la réception de la Maison Géante où 1 150 personnes ont été sensibilisées.

Il y a ensuite le CISP où 650 élèves de 4<sup>e</sup> ont participé aux séances de théâtre forum, et 120 personnes au spectacle « Baisse tes yeux ».

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) – 582 rendez-vous ont eu lieu, 189 visites à domicile, 33 actions coordonnées lors de la semaine bleue et une réédition du guide « Vivre vieux, vivre mieux ».

Si on continue sur la cohésion sociale, il y a le volet santé et quartier, comme le disait Claude tout à l'heure.

Le contrat local de santé a été signé le 10 janvier 2017, avec l'ARS et les différents organismes qui interviennent. Un appel à projets « soutien à l'investissement immobilier et mobilier pour l'installation de projets pluridisciplinaires de santé » a été lancé. Instance jeunesse – réflexions, actions de prévention et de soutien aux aidants de personnes âgées, appel à projets Santé Solidarité, octobre 2017 : octobre rose, formation santé et numérique.

La politique de la ville : travail de médiation au cœur du quartier de Kerandon, réunion de présentation du dispositif « service civique » aux associations, lancement d'un appel à projets annuel pour encourager la réalisation d'actions sur le quartier prioritaire de la politique de la ville à Kerandon. Action emploi : cafés de l'emploi – permanence ACTIFE, journées thématiques de l'emploi. Tout cela entre dans le cadre du cahier des charges de la politique de la ville.

**Concernant le cadre de vie**, CCA a poursuivi le développement de ses politiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'énergie et de développement durable.

Sur le logement, nous avons un bilan à mi-parcours du PLH (plan local de l'habitat 2014-2020). En 2017, nous avons fait ce bilan de mi-parcours. L'inauguration du point info habitat a eu lieu. Une réunion d'information sur la valorisation du patrimoine : 27 mai 2017 où 50 personnes étaient présentes. 4 sessions de formation au régime de la copropriété ont eu lieu réunissant 62 personnes. La 2<sup>e</sup> édition du Rendez-vous nature a accueilli 72 personnes.

Sur le plan de l'urbanisme, 2 404 dossiers ont été instruits. Le référentiel foncier communautaire a été mis à jour.

Concernant l'éducation à l'environnement, soutien de Bretagne vivante avec 1 076 animations grand public, l'animation de groupes et des interventions dans les TAP.

Fourrière animale et frelons asiatiques qui sont deux compétences de CCA.

**Sur le développement durable**, CCA a poursuivi le développement de ses politiques en matière d'énergie et de développement durable. La sensibilisation et l'information se traduit par de nombreuses actions de proximité.

Energie et éco-matériaux :

Poursuite de l'accompagnement à la création d'un parc éolien citoyen sur la commune d'Elliant, 250 personnes ont découvert le parc éolien de Melgven.

L'écopôle est un lieu d'information sur l'éco-construction. 10 rendez-vous de l'écopôle ont été programmés, 200 personnes étaient concernées.

Mise en place d'un programme d'animations et d'expositions.

800 personnes aux journées de l'éco-construction.

**Sur les déchets**, CCA poursuit ses objectifs de réduction et de valorisation des déchets, et assure la collecte de proximité. L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre d'un programme d'optimisation des tournées de collecte, afin de s'adapter aux évolutions de tonnages constatées suite à l'extension des consignes de tri.

Nous sommes dans une période de transition, il y a eu des modifications concernant le tonnage des ordures ménagères et les déchets recyclables. Il y a eu – 4% pour les déchets ménagers et + 8% pour les déchets recyclables.

On s'aperçoit aussi qu'en 2017 421 composteurs ont été vendus. Les citoyens deviennent de plus en plus citoyens. Quelque part, ils ont intégré ce principe de valorisation des déchets et surtout d'évolution dans les consignes de tri.

Mars 2017, mise en place des nouveaux circuits et des jours de collectes. On a optimisé le passage des collectes. Nous avons démarré la livraison des bacs jaunes sur Nevez et Trégunc. Pour Concarneau ce sera à moyen terme, ce n'est pas simple à mettre en place.

En novembre, 1 300 personnes se sont déplacées à la « Faites de la récup' ».

2 tri marrant, lettres info déchets sont sortis en 2017. C'est un travail constant d'information et de pédagogie mais petit à petit, on voit qu'il y a de l'amélioration.

**Concernant l'eau**, préserver ses ressources en eau, demeure un enjeu fort pour notre territoire. A mon avis, ce sera de plus en plus pressant. Des actions concrètes sont déployées dans le cadre de programmes de gestion des cours d'eau et de réduction des pollutions dues aux pesticides non-agricoles. Je passe sur tous ces éléments, vous en avez pris lecture.

**Nous passons au SPANC**, c'est le service public d'assainissement non collectif. Vous voyez le nombre de contrôles qui ont été réalisés sur différents domaines, conception-implantation dans le cadre de ventes, c'est systématique – bon fonctionnement et entretien, contrôle d'exécution. 34 dossiers de demandes de subvention ont été déposés.

**Concernant le transport**, le réseau de transports Coralie participe à l'offre de déplacements pour les habitants de CCA. Les partenariats développés avec les autres acteurs de la mobilité (commune, département, région) modes doux, covoiturage et intermodalité avec le train.

En 2017, des négociations ont eu lieu sur le futur contrat d'exploitation du réseau Coralie pour la période 2018-2024 pour une prise d'effet en septembre 2018. Aménagement de deux pôles d'échange multimodaux, surtout celui de Rosporden, celui de Concarneau arrivant à petits pas. Mais il faudra y songer, c'est vrai. Un axe de travail sur le covoiturage de proximité, opération vélos à bord et une campagne de gilets jaunes #jaune et jolie.

Vous voyez le nombre de voyage, je ne vais pas insister. 1 110 voyages ont été réalisés sur la ligne des plages.

**Nous passons à l'aménagement numérique**. L'aménagement numérique vise à lutter contre la périphéricité, à renforcer l'attractivité économique du territoire et à réduire la fracture numérique. Il tend à développer les usages de l'Internet et ses applications concrètes comme par exemple dans le domaine du télétravail ou du maintien à domicile des personnes âgées.

Lancement des travaux de réalisation du lot 2 sur la zone AMII sur Concarneau. Là encore, nous avançons, pas suffisamment vite mais on voit qu'il y a une accélération qui s'est mise en place depuis quelques temps. On peut penser que dans le futur proche, il va y avoir une accélération dans le développement du numérique à Concarneau.

Sur les zones hors AMII, AMII ne concerne que Concarneau, là je parle du très haut débit, il s'agit de Rosporden pour la tranche 1. Après, il y a un développement avec Mégalis sur ce sujet, par phase.

**Concernant les budgets**, je ne vais pas y revenir, nous en avons parlé tout à l'heure, vous avez les fromages avec la répartition des finances sur le plan de l'investissement et du fonctionnement. En ce qui concerne les dépenses et les recettes, si vous avez des remarques, vous pourrez les formuler.

Juste une information sur les crédits engagés sur les communes, concernant les fonds de concours, vous avez pu voir qu'à Concarneau, il y a 3 770 seulement en 2017, ce n'est pas beaucoup, je vous l'accorde, mais en 2018, c'est cumulatif c'est-à-dire que l'enveloppe qui nous est allouée sera intégralement allouée sur 2018. Il y aura un rattrapage sur 2018.

Sur la dette vous avez les éléments. Si on regarde seulement le diagramme, on s'aperçoit qu'il y a une légère hausse en ce qui concerne le bloc de l'encours de la dette. Mais c'est lié plus particulièrement à la reprise des emprunts concernant l'aire d'accueil des gens du voyage et le centre de secours de Rosporden pour lesquels on a pris la compétence. Vous pouvez voir que la capacité de désendettement est à 2 années. C'est relativement bas.

**Concernant les affaires générales**, le contrat de territoire du département comporte 67 actions pour un montant total de 14.2M€.

Ce sont des projets structurants pour le territoire de Concarneau, comme la modernisation des moyens de carénage à Concarneau, la restructuration de l'EPHAD du Porzou à Concarneau et du foyer de vie Les étangs à Rosporden, la réhabilitation de Kerandon.

De nombreuses actions de coordination et ou de partenariat : CLIC, jeunesse, randonnée, culture...

En 2017, le Département a versé 6.5M d'€ de subventions dans le cadre de ses compétences et du contrat de territoire.

**Concernant les bâtiments**, en 2017 il y a eu le lancement des projets de construction comme l'extension de l'hôtel d'agglomération, le complexe d'athlétisme de Concarneau (l'inauguration aura lieu en octobre prochain, et les médiathèques d'Elliant et de Tourc'h. Je parle toujours de 2017.

Les travaux d'aménagement sur les zones d'activités économiques, l'aménagement de la ZA du Restou à Tourc'h. La réalisation de la voirie définitive de la ZA de Cleun Nizon à Pont-Aven.

Mise en œuvre d'un nouveau contrat d'exploitation technique des piscines avec optimisation des prestations et renforcement de la maîtrise budgétaire sans surcoût.

Transfert de compétences des zones d'activités économiques, des offices de tourisme et des aires d'accueil des gens du voyage au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Concernant les ressources humaines, la gestion des ressources humaines vient en appui stratégique auprès des instances de décision de la collectivité et tout au long de la vie professionnelle des agents.

La mise en place du RIFSEEP, la mise en place du PPCR et du transfert Primes-points, le transfert du service eau et assainissement et de la lecture publique au 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est un travail qui a été préparé en 2017 et qui, il me semble, a été bien préparé. Aujourd'hui, près de 9 mois après, ça roule. L'accompagnement des managers (plan de formation – rendez-vous managériaux), aboutissement du document unique, accueil des nouveaux agents et communication interne avec 3 lettres internes.

Pour rappel, il y a 5 services communs. Concernant la DSI, toutes les communes en 2018 auront rejoint CCA dans le cadre du service commun DSI.

Sur les finances, il y a CCA, Concarneau, saint-Yvi, Trégunc, Nevez pour un total de 26 budgets. On s'aperçoit que sur les services communs, petit à petit tous adhèrent à ces services communs qui aujourd'hui sont performants et sont bien organisés.

En RH, il y a CCA, Concarneau, Trégunc, Nevez. Ils gèrent 800 agents.

Les marchés publics regroupent CCA, Concarneau, Trégunc. Il y a eu 156 marchés publics pour CCA, 35 pour Concarneau et 7 pour Trégunc. Petit à petit il y a une organisation pour les marchés publics.

Concernant l'instruction des droits du sol, il y a aujourd'hui toutes les communes.

Sur le plan de la communication, CCA a accompagné l'ensemble des opérations et des actions de la collectivité.

Il y a la publication du magazine Passerelle, la lettre aux élus par mail, les lettres thématiques.

Je ne vais peut-être pas insister là-dessus. J'arrive au bout. Si vous avez quelques remarques, je suis prêt à les écouter. Il n'y a pas de vote. C'est une présentation du rapport d'activité de CCA sur 2017. Je crois que c'était intéressant de voir aujourd'hui, tous ces transferts de compétences. Il y a la loi NOTRe, les services communs. CCA est devenue une collectivité incontournable des communes aujourd'hui, même si ce n'était pas tout à fait le cas dans l'esprit il y a quelques années. Il faut savoir que CCA, ce sont d'abord les communes. Ce sont les maires qui y siègent en tant que vice-présidents d'abord. Ils composent le bureau communautaire et siègent au conseil communautaire.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

J'avais deux questions sur le fond, une question sur le tourisme et une question sur les transports. Juste avant, je voulais faire une remarque sur le document que nous avons eu, sur le rapport d'activité. Je voulais vous féliciter, ou plutôt le service communication parce qu'en fait, on a l'impression que tout est formidable dans ce qui a été fait en 2017. Il se lit très facilement comme un magazine, avec les couleurs et les photos, il est très fun. On y met les chiffres clés, que certains chiffres en fait. On y parle beaucoup des succès. Sur chaque page, il y a un grand encart, succès 2017, les innovations, ça donne quand même l'impression d'une présentation un peu idyllique, un peu dans un seul sens.

Je vais prendre un exemple. Sur les transports, on nous parle d'augmentation de 10 % des lignes à la demande. On ne nous dit pas l'essentiel, à savoir est-ce que globalement les Concarnois et les habitants du territoire prennent plus le bus en 2017 qu'ils le prenaient en 2016 ? Est-ce que le nombre de voyages a augmenté ? On sait qu'il y a en a 1.2M. Ce chiffre ne parle pas. C'est un chiffre brut. Ce qui serait intéressant, et on ne l'a pas, c'est de savoir si ça a progressé ou si ça a baissé. Je pense que si ça n'a pas été noté, c'est que ça n'a pas dû progresser beaucoup ou alors ça a baissé. Je voulais donc vous faire une proposition. Comme il y a de nombreux bus qui roulent à vide, on a souvent l'occasion d'en parler. C'est un non-sens financier et un non-sens écologique également. Ce n'est pas un constat spécifique à Concarneau. Je ne suis pas sûr que ce soit mieux à Concarneau ou ailleurs. Vous me voyez venir, il y a certaines villes qui ont fait le choix de la gratuité, soit totale, soit partielle. Partielle, ça peut être à certaines heures ou pour certains jours de la semaine. Je trouverais intéressant que CCA ou le conseil municipal mais c'est vrai que c'est plus à CCA de la faire, s'interroge sur cette question-là sans préjuger du résultat. Et même mieux, interroge les Concarnois sur le sujet, d'une manière ou d'une autre pour connaître leur avis et savoir pourquoi ils ne prennent pas le bus en gros. Je vous propose de mettre cela à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire. Ça c'était pour la question sur les transports.

La 2<sup>e</sup> question, c'est sur le tourisme. On a relevé qu'il y avait deux offices communautaires au sein de CCA, ce qui me semble aberrant. Il est prévu qu'il n'y en ait qu'un, à très court terme, fin de l'année 2019. Je voudrais savoir si tout est fait pour que la fusion se réalise. Est-ce que vous pouvez me garantir que la fusion se fera à la date prévue ?

**M André Fidelin :**

Très bien, il y a deux questions, sur les transports et les offices de tourisme. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est un côté un peu parfait ce fonctionnement, mais j'aimerais que quand on évoque le principe de mutualisation, il serait temps qu'on se pose la question de l'évaluation du coût de la mutualisation. On commence à avoir un peu de recul. On a, à plusieurs reprises, expliqué en fonction des domaines et des services qui ont été mutualisés, que ça n'avait pas forcément été fait sur le fond et la forme, comme il le fallait, mais maintenant il serait quand même bien qu'il y ait une vraie évaluation du fonctionnement des services qui ont été mutualisés. Services auxquels certaines communes adhèrent, mais pas toutes. Ça interroge aussi sur le coût que ça a pour les communes, et notamment aussi et je reviens toujours au conseil d'administration d'hier, par exemple, pour le CCAS de Concarneau, le coût annuel pour les services communs, on est sur les finances, la DSI et les RH. Il a été évalué. On doit nous expliquer comment prochainement, on a un chiffre brut. Il est de l'ordre de 75 000 € pour le CCAS, donc pour la ville de Concarneau à priori. M Nicolas nous a expliqué que ça serait pris en charge et que la subvention ville serait augmentée d'autant au moins jusqu'à la fin du mandat. Mais la difficulté, c'est est-ce que vraiment on a une évaluation ? On n'en a pas, il faudrait qu'on en ait une. Il y a peut-être des choses qu'il faut modifier ou transformer. Je ne sais pas. C'est vraiment une question.

La deuxième c'est plutôt une remarque. Dans le rapport, on a la partie subventions, notamment du conseil départemental à travers le contrat de territoire. Je pense qu'il serait bien de préciser, parce que le conseil régional accompagne aussi les territoires sur d'autres aspects de développement. Je pense qu'il y a aussi les subventions de l'État et autres. Que l'on soit complet sur cet aspect-là, ça apporterait également un éclairage budgétaire intéressant.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, un regret et un désaccord avec vous.

Un regret, on l'a déjà dit, il aurait été judicieux me semble-t-il, alors que vous avez modifié les commissions municipales, de créer une commission municipale dédiée à l'intercommunalité. Ça éviterait les déchirements que l'on peut voir parfois à CCA dans les commissions entre élus. Ça a été vrai lors de la CLECT il y a quelques jours. Si les décisions étaient prises collectivement, entre nous pour parler d'une vision commune, ça éviterait un certain nombre de discussions et de tensions. C'est une première chose.

Et un désaccord, qui va peut-être contredire ce que je viens de dire mais j'y pense maintenant. Un désaccord lorsque vous dites que CCA c'est avant tout une addition de communes. Je crois que CCA est une collectivité qui a sa raison d'être. Ça ne peut pas être l'addition d'intérêts communaux. C'est l'intérêt communautaire qui doit prévaloir, c'est un peu différent de dire que CCA, c'est l'addition de communes. C'est avant tout un intérêt communautaire.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Il n'y en a pas trop en somme. Je pensais qu'il y en aurait plus. Sur les deux questions posées par Antony sur le transport, transport à la demande, transport gratuit. Je vais laisser François Besombes y répondre.

**M François Besombes :**

Sur les transports à la demande, Antony disait qu'il y avait une augmentation de 18 % et on le mettait. Je trouve que vous avez un regard un peu négatif. Vous êtes en train de dire qu'on ne

met que le positif, mais on ne met pas tout le positif parce que concernant la fréquentation globale, elle est en augmentation de 3 à 4 % par an depuis plusieurs années. Maintenant sur le fait qu'il y ait des bus qui circulent à vide, oui, à certaines heures. On est sur le dimensionnement des heures fortes le matin, le soir et certains midis. Evidemment, la population qui fréquente les bus se sont essentiellement des jeunes. On a pris en compte justement le fait qu'à certaines heures il y avait peu de fréquentation, premièrement pour essayer de communiquer sur ces heures-là et deuxièmement pour proposer un service plus adapté à la fréquentation réelle à travers le réseau qui est en fonctionnement depuis le 3 septembre.

Si vous vous intéressez au transport, vous savez que nous avons changé, nous en avons tenu compte bien évidemment.

Je rappelai qu'on est en augmentation depuis plusieurs années de 3 à 4 % par an, alors que le budget lui reste stable. On arrive à optimiser le service transport.

Concernant la gratuité, vous voulez qu'on mette ça à l'ordre du jour. On a déjà mis cela à l'ordre du jour, c'était Claude qui avait soumis cette question. Je voudrais rappeler quand même qu'on a des recettes qui sont liées au paiement des tickets et des abonnements qui est de l'ordre de 400 000 € par an. Faire supporter cela au budget de CCA en terme de fonctionnement, ce n'est pas sans conséquences non plus, d'autant plus que ce qui est dans un premier temps attendu par les usagers, c'est d'avoir des bus qui soient performants, écologiques, économiques et qui soient neufs parce qu'on veut des bonnes conditions de transport. La question de la gratuité sur certaines heures, il faut peut-être se la reposer, maintenant il y a une économie globale du sujet. Ce n'est pas une question aussi simple. En tous les cas, telle que la délégation de service public qui a été mise en place depuis quelques jours maintenant, on a passé le tour de la gratuité. Ce serait à remettre sur le sujet.

Ce que je veux dire aussi, c'est que le bus est à 75 % gratuit. Une course coûte 3.5€. On paye un euro la course. Il y a une grande partie du transport qui est gratuit.

**M André Fidelin :**

Merci pour ces précisions. Les recettes liées au transport des usagers, correspondent à l'investissement d'un bus par an.

**M François Besombes :**

Maintenant qu'on a un contrat pour l'ensemble du territoire, on est autour de 400 000 €. C'est plus qu'un bus. On est sur l'achat de deux bus l'année prochaine, de manière à ce qu'on sorte les bus particulièrement polluants. Parfois vous les croisez ou vous êtes derrière, ce n'est pas le bonheur. Les deux bus sur lesquels nous allons investir dans quelques mois, seront aux normes Euro-6. Ils seront extrêmement propres, si on en croit les mesures faites par les constructeurs.

**M André Fidelin :**

Si je peux me permettre, François pour le TAD (transport à la demande), je crois qu'il y a eu un gros développement du TAD et sur l'Hepco également.

**M François Besombes :**

Oui, le TAD progresse. Sur Concarneau c'est plus relatif. Mais le transport sur réservation se développe sur les communes annexes de Concarneau. Concernant Hepco, nous avons 5 000 trajets, qui sont à destination des personnes à mobilité réduite. Nous avons descendu les tarifs, il est tombé à 1€ alors qu'il était à 1.5€ auparavant. Nous sommes sur 5 000 voyages par an. Nous avons une très forte augmentation. Et c'est tant mieux. C'est un service qui coûte de l'argent à la collectivité mais en même temps, il est nécessaire auprès des personnes qui en ont véritablement besoin.

**M André Fidelin :**

Merci François. Sur les offices de tourisme, il y a deux offices de tourisme. Ce sujet-là a été largement débattu à une autre époque. Sur le pays de Fouesnant, il y en a trois. Nous, nous en

avons deux. Je crois qu'à cette époque, Concarneau n'était pas prêt. Je crois que la collectivité n'était pas prête non plus. Nous sommes toujours sur une date de fin 2019 pour qu'il y ait un seul office de tourisme. Si les conditions sont réunies évidemment pour qu'il n'y en ait qu'un seul. C'est notre volonté, on est dans la promotion du tourisme de Concarneau et son territoire. Véritablement, c'est une volonté commune encore qu'il faille que les conditions soient réunies. François, tu peux peut-être apporter un élément complémentaire ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous parlez que les conditions soient réunies, mais de quelles conditions s'agit-il ? Vous pensez à quoi ? Normalement, ça devrait arriver. C'est comme cela que c'est prévu.

**M André Fidelin :**

Si les deux offices de tourisme arrivent à trouver un terrain d'entente sur la promotion du tourisme.

**M François Besombes :**

Qu'il n'y ait pas d'embrouille sur le sujet. Le Président a redit lors de la réunion de bureau de CCA il y a quelques jours, que tout devait être fait pour que l'on puisse converger. Maintenant, heureusement que nous ne sommes pas tout de suite partis sur une fusion des offices de tourisme, vu les difficultés que nous avons eu à faire rentrer les offices de tourisme hors Concarneau dans l'organisation juridique de CCA. On en a parlé dernièrement en commission économie de CCA. Ça a été compliqué. Il y a des conséquences financières et des rattrapages budgétaires qui sont votés actuellement à CCA parce qu'il y a des surcoûts. L'intégration a été compliquée. Que l'on gère l'un après l'autre, ça ne me pose aucun souci. Même si aujourd'hui, nous avons deux structures juridiques, il n'empêche que les offices de tourisme peuvent travailler sur des sujets en commun, et apprendre à mieux travailler ensemble, de façon à ce qu'on arrive de façon naturelle. Mais heureusement qu'on a pris le temps de l'intégration des deux offices de tourisme.

N'empêche que je voudrais bien savoir sur quel sujet l'office de tourisme de Concarneau a été perdant dans l'affaire.

**Brouhaha....**

Il ne faut pas avoir une approche dogmatique du sujet. Ce qui compte c'est quand même que le travail qui est fait par l'office de tourisme soit efficace pour les professionnels du tourisme à Concarneau. Et, de risquer, comme ce fut le cas lors de l'intégration des autres offices de tourisme, de risquer en plus l'intégration posait des problèmes à travers l'intégration de l'office de tourisme de Concarneau. C'était faire chèrement payer les professionnels du tourisme. Je pense que nous avons totalement raison de le faire en deux temps, surtout que ça posait aucun souci.

**M Antony Le Bras :**

Là, vous refaites le match. Vous parlez du passé. Je vous dis est-ce que ça va se faire ? Je vous demande si ça va se faire à la date prévue ? Pourquoi ce n'est pas déjà anticipé ? Est-ce que ce ne sont pas déjà des travaux qui sont sur les rails ? Rassurez-moi ! Je ne vous parle pas du passé.

**M François Besombes :**

On peut vous rassurer. Ça a été dit en commission économique dernièrement. Ça a été redit qu'il n'y avait rien qui remettait en cause le calendrier qui a été voté dernièrement. Vous pouvez regarder le compte rendu. Ça a été dit. Deuxièmement, en réunion de bureau, ça a été redit parce que le même dossier est passé en réunion de bureau. Ça a été redit. Ne cherchez pas là encore du négatif. Je vous trouve très idée noire ce soir.



**M Antony Le Bras :**

J'avais besoin d'être rassuré.

**M André Fidelin :**

Bien, ce n'est pas nécessaire de lever le ton sur ce sujet, on peut parler normalement. C'est notre volonté qu'il y ait un consensus et qu'il y ait un rapprochement entre les deux offices de tourisme. Nous avons encore un an pour travailler sur le sujet dans le cadre du rapprochement de ces deux offices de tourisme.

Sur l'évaluation du coût des services communs, c'est sûr qu'il faudra que nous soyons un peu plus pointus sur l'évaluation des coûts. Si aujourd'hui, on s'aperçoit que les communes de CCA adhèrent aux services communs, c'est que quelque part, elles ont dû calculer leur coût. Et que c'est intéressant pour elles, non seulement d'un point de vue financier mais également d'un point de vue qualitatif. A CCA, nous avons des services qui sont tout à fait compétents pour répondre aux attentes des petites communes surtout, où vous avez dans le cadre des ressources humaines un seul agent qui s'occupe de plusieurs thématiques et a plusieurs compétences. Mutualiser les énergies et les services va tout à fait dans le bon sens. C'est vrai que de toute façon, chaque année, on doit présenter un rapport sur le schéma de mutualisation et à ce moment-là, il y aura les éléments d'approche financière sur l'évaluation des services communs.

Au niveau de la Région, je suis d'accord avec vous, nous avons fort parlé du Département mais pas suffisamment de la Région qui intervient entre autres sur l'accompagnement économique et dans d'autres domaines.

Vous parliez également de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées. C'est toujours une commission où siègent les élus. Les élus des communes concernées défendent leur paroisse, c'est normal. Quelques fois, on peut trouver quelques bonnes raisons d'en débattre. Sur la CLECT qui s'est réunie il y a quelques jours, on s'est aperçus qu'il y avait quelques coquilles qui vont être corrigées. Ça devrait rentrer dans l'ordre.

Sur l'intérêt communautaire, CCA se trouve sur un territoire dynamique, attractif, nous ne sommes que neuf communes. Certaines communautés d'agglomération ont 30 ou 40 communes. On imagine les difficultés qu'ils doivent rencontrer pour avoir un consensus sur les décisions à prendre. Tout à l'heure j'ai parlé de notre projet de territoire, le projet de territoire, c'est quand même la feuille de route qui a été élaborée pendant un an par les élus communautaires et en amont par les Maires des communes dans le cadre de la conférence des Maires. Tout cela fait qu'il y a une décision collégiale sur cette feuille de route et c'est une volonté commune qui a été validée par l'ensemble des élus communautaires parce qu'il y a bien eu un vote.

Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste une précision par rapport à ce que vous avez dit. Quand je parle d'évaluation, je sais bien qu'il y a un rapport sur le schéma de mutualisation, sauf qu'afin de répondre à la problématique du pourquoi l'ensemble des communes ne participent pas, je trouverai bien que l'évaluation porte sur le coût pour les communes et de voir si pour les communes, est-ce que le principe de ces services communs, n'a pas un coût trop élevé par rapport à un fonctionnement communal ? C'est un peu la remarque qui avait été faite hier concernant les fameux 75 000 € que va payer le CCAS, ou la ville, alors que ce n'était pas le coût que ça représentait chaque année.

Il y avait un autre point, et on ne le voit pas dans le rapport, ici ni dans les perspectives, ni dans ce qui s'est passé en 2017 et je m'en étonne un peu. Il s'agit du travail auquel CCA a participé avec le reste de la Cornouaille, sur l'histoire du pôle métropolitain. On voit ça un peu plus tard ?

**M André Fidelin :**

Là, on est en 2017.

**Mme Gaël Le Meur :**

Justement, il y a eu des réunions de travail.

**M André Fidelin :**

Alors, là en 2017, nous étions au début de la réflexion.

**Mme Gaël Le Meur :**

Oui, mais comme il y a une partie aussi sur 2018, sur les perspectives au moins.

**M André Fidelin :**

Je crois qu'on y reviendra, on aura bien le temps d'en parler quand ce sera un peu plus précis. Aujourd'hui, nous sommes là encore sur des évaluations, sur des perspectives financières, des compétences. Ce n'est pas encore tout à fait consolidé tout ça. C'est certainement trop tôt pour en parler.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ludovic Jolivet parle toujours de mars 2019.

**M André Fidelin :**

Il peut parler.

**Mme Gaël Le Meur :**

D'accord.

**M André Fidelin :**

Sachez qu'il faut qu'on vote. Nous, il faudra que nous votions.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Nous allons passer au point suivant.

***Il n'a pas de vote sur ce dossier c'est un dont acte.***

6	Education – jeunesse : Groupement de commande des établissements publics d'enseignement du Finistère – adhésion au titre des marchés 2019 des denrées alimentaires
---	--

**M Eric Malléjacq :**

Afin de réaliser des achats dans des conditions économiques les plus avantageuses et en prenant en compte des objectifs de développement durable, il a été créé un groupement de commandes constitué de personnes publiques : établissements publics de l'Etat, d'une part et collectivités territoriales et/ou établissements publics locaux, d'autre part au titre de l'achat de denrées alimentaires.

Il est précisé que la coordination de ce Groupement de services – commandes groupées des établissements publics d'enseignement du Finistère est installée au Lycée Tristan Corbière à Morlaix.

La ville de Concarneau peut adhérer librement à un groupement de commandes de cette nature, celui-ci étant un pouvoir adjudicateur soumis aux dispositions du décret « Marchés publics ». Le Groupement passe alors des marchés publics de fournitures ou de services destinés à d'autres pouvoirs adjudicateurs comme les collectivités territoriales. Ces dernières sont ainsi considérées comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence. Il leur est donc épargné d'organiser de telles procédures elles-mêmes.

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Education Enfance Jeunesse du 28 mai 2018,

Vu l'avis favorable des municipalités en date du 11 juin 2018 et du 10 septembre 2018,

Considérant l'intérêt de la ville pour son service de restauration que représente cette adhésion,

**Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **d'adhérer à ce Groupement de commandes des Etablissements publics d'enseignement du Finistère implanté à Morlaix pour les marchés de denrées alimentaires 2019.**
- **de désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger au sein du Groupement.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion ci-annexées ainsi que tous documents ayant trait à ce dossier.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à s'acquitter de la cotisation d'adhésion, (fixée à 160 € pour 2019 par l'Assemblée Générale du Groupement).**

A titre de précision, il a été demandé au groupement d'achat de Morlaix, le type de denrées alimentaires qu'il était à même de fournir et lesquelles pouvaient nous intéresser. De manière très schématique, il s'agit de lots traiteur, de lots de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> gamme, de l'épicerie, de produits laitiers, de viande fraîche et de surgelés.

A titre d'indication également, le groupement d'achat de Morlaix, par la foi des fournisseurs nationaux ou internationaux, a aussi la volonté, tout comme la ville de Concarneau d'ailleurs, de promouvoir la production locale, et s'approvisionne en local et en bio. Ça va tout à fait dans la même logique que celle de la ville. Cependant, la ville ne va pas intégralement passer ses commandes via ce groupement de commandes pour plusieurs raisons. La première raison c'est que certains marchés n'existent pas dans le groupement de marché de Morlaix en particulier, les fruits et légumes, le pain non plus d'ailleurs. D'autre part, la ville souhaite aussi garder la main sur certains marchés afin de promouvoir là-aussi et à sa façon, à la fois le bio et le local. Et

en particulier en ayant la volonté de travailler avec la plateforme Agri-29, avec laquelle nous avons déjà pris contact pour une partie de ces marchés. Voilà ce que je pouvais en dire.

**M André Fidelin :**

Merci Éric. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Ce n'est pas le coût de l'adhésion qui va nous ruiner, 160€. Mais je pense que ce serait quand même utile dans l'avenir qu'un bilan soit fait par exemple au bout d'un an complet. On est vraiment dans le détail, si ça a été une vraie opportunité ou pas, parce qu'il y a quand même beaucoup de denrées qui finalement échappent à ce type de marchés. Je pense que ce serait quand même utile de vérifier que Concarneau y retrouve son compte.

**M Éric Malléjacq :**

C'est effectivement prévu, dans la mesure où il s'agit d'une adhésion pour un an. Le bilan sera certainement fait au bout de cette année d'expérimentation, et ça permettra que la commission et les élus en soient informés.

**M André Fidelin :**

Oui, Mme le Meur :

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais juste poser deux questions. On parle du bio, quel est le pourcentage de bio dans les cantines, actuellement ? Et ma deuxième question concerne l'audit sur la cuisine centrale. J'aurai bien aimé avoir les conclusions de cet audit. On ne les a jamais vus je crois.

**M Éric Malléjacq :**

Les conclusions et l'audit ont été présentés en commission éducation. Après, concernant le bio, on doit être de l'ordre de 20 % dans les cantines scolaires. On a différents constituants qui sont bio de façon très régulières, on parle du pain, de certains légumes. Il y a d'autres constituants, tels que les poissons frais, qui par nature étant frais peuvent se rapprocher du bio et du local, en l'occurrence parce qu'il est acheté à Concarneau. On va tout à fait dans le sens qui est souhaité à la fois par la réglementation, mais surtout c'est une volonté de notre part d'aller vers cette promotion du bio et du local.

**M André Fidelin :**

Merci Éric. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais juste préciser, sur ma question sur la cuisine centrale, je voulais savoir les perspectives de la cuisine centrale. Où en sont les perspectives de la cuisine centrale ? Qu'est-ce qu'elle va devenir ?

**M André Fidelin :**

Très rapidement Éric parce qu'on ne va pas rentrer dans les détails.

**M Éric Malléjacq :**

Très rapidement, dans les conclusions et les orientations pour ce plan d'actions de la cuisine centrale, en premier lieu, ce qu'il faut retenir c'est que premièrement ça reste en régie, nous l'avons acté. Deuxièmement, il est question d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement de cette cuisine centrale. Plusieurs actions ont d'ailleurs commencé à être menées. En particulier, au niveau de l'utilisation de l'outil informatique, qui permet de soulager les agents de certaines tâches, qui s'avéraient un peu répétitives. D'autre part, il se trouve que nous avons un logiciel

qui est performant mais qui était largement sous-utilisé. Ça fait partie des axes de formation. Le plan d'action en lui-même se décline. Cette adhésion au groupement d'achat de Morlaix fait aussi partie de ce plan d'actions. C'est à la fois pour essayer de faire des économies sur certains types de denrées grâce à cette mutualisation des achats, ce qui nous permet aussi de dégager des valeurs permettant de mettre un peu plus d'argent sur le bio et le local. C'est ce que je disais tout à l'heure.

**M André Fidelin :**

Très bien, s'il n'y a pas d'autres informations, je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

7	Services techniques : Projet de cahier des charges applicable aux espaces communs pour les opérations de lotissement ou opérations groupées
---	---

**M Marc Bigot :**

Merci M le Maire, c'est un dossier qui relève des services techniques et qui concerne donc le cahier des charges applicable aux espaces communs pour les opérations de lotissement ou opérations groupées comme indiqué.

Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre d'une éventuelle rétrocession par les opérateurs, des espaces publics à la ville de Concarneau. Le respect de ce cahier des charges ne vaut pas, obligatoirement, transfert vers le domaine public. En effet, chaque cas sera étudié lors de l'instruction du permis d'aménager ou du permis de construire. L'existence d'une voie de transit vers un quartier déjà classé sera prépondérante.

De manière générale ce cahier des charges à destination des opérateurs qui spécifie l'ensemble des règles ou prescriptions techniques a pour but d'améliorer la qualité des espaces publics.

Dans ce cadre, il a pour objet de garantir :

**Pour la ville:**

- Que les espaces restitués à savoir : la voirie, les émergences (mobiliers et plantations) ainsi que les réseaux souterrains ont été faits dans « les règles de l'art ».

**Pour les futurs copropriétaires :**

- Que la qualité du cadre de vie et des prestations ait été prise en compte, et qu'elle permette à terme de faciliter la rétrocession des espaces publics à la collectivité. Dans ce cadre, une publicité de ce cahier des charges sera faite aux futurs propriétaires par l'étude notariale lors de l'établissement des actes de propriété.

**Pour les opérateurs :**

- Il a pour objet d'instaurer dès l'amont des projets un partenariat avec la ville garantissant la qualité des réalisations pour les futurs usagers.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 6 septembre 2017,

**Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**- de valider ce cahier des charges applicable aux espaces communs pour les opérations de lotissement ou opérations groupées.**

C'est bien le 6 septembre 2017, il y a une raison à cela, c'est un dossier qui relevait des services techniques, et pour les raisons que l'on connaît tous, il est un peu resté traîner dans les services.

En annexe, vous avez un document d'une dizaine de pages qui concerne des caractéristiques techniques qui sont imposées aux opérateurs. On l'a vu concernant la voirie, l'ensemble des réseaux, les espaces verts, c'est particulièrement bien développé dans le document également. Les espaces verts aussi dans l'optique des entretiens ultérieurs à l'opération. Bien évidemment, en ce qui concerne pour certains gros aménagements, ce qui est jeux, mobiliers urbains, en plus de la gestion des ordures ménagères.

Pas trop de technique parce que je n'aurai peut-être pas trop les compétences pour répondre à la qualité de certains matériaux, mais s'il y a des questions, n'hésitez pas.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Il y a des questions ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je ne comprends pas la dernière phrase du premier alinéa. L'existence d'une voie de transit vers un quartier déjà classé sera prépondérante. Ça veut dire quoi ?

**M Marc Bigot :**

Ça veut dire qu'il y a des lotissements qui sont actuellement en impasse, à partir de là, je ne vais pas dire que c'est une condition à rester privé, mais c'est un élément qui rentre en compte. A partir du moment où certains lotissements sont aussi des voies de transit par d'autres secteurs de la ville, il y a une priorité à avoir un autre regard sur un passage dans le domaine public tout simplement.

**Mme Nicole Ziegler :**

D'autre part, je me trompe peut-être, mais il semblait que sous l'impulsion de M Calvarin, il y avait plutôt cette volonté que la ville ne prenne pas en charge les espaces communs parce qu'il n'y a plus les moyens, il n'y a plus suffisamment de jardiniers, parce que ça coûte cher. C'est un rétropédalage, là ou quoi ?

**M Marc Bigot :**

Non, pas du tout. La rédaction date de plusieurs mois comme on le voit. Elle est passée en commission urbanisme, il y a plus d'un an. Ce n'est pas du rétropédalage. C'est le texte initial. Comme je l'ai indiqué sur les espaces verts, il y a aussi le regard du service, sur des gestions ultérieures de ces espaces avec un choix d'espèces qui est préconisé.

**M André Fidelin :**

Un cahier des charges, c'est aussi des garanties vis-à-vis du transfert par les opérateurs. C'est sûr. Est-ce qu'il y a des remarques autres ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai approuvé le cahier des charges en commission urbanisme, tout d'abord parce que je trouvais que les services avaient bien travaillé là-dessus. Après le problème, il faut savoir l'appliquer. Ce n'est pas tout de faire un cahier des charges, mais il faut aussi imposer cette contrainte-là aux opérateurs. C'est vrai que l'expérience montre que des fois on a un bon cahier des charges, mais qu'on manque de suivi et que finalement on se retrouve dans des situations où certains promoteurs ne réalisent pas ce qui était convenu dans le cahier des charges et mettent pression sur la ville pour que la ville intègre une partie de son patrimoine dans l'espace public. Je pense qu'il faut effectivement qu'il y ait ce cahier des charges, que l'on ait un vrai suivi avec les services techniques pour que les promoteurs n'échappent pas aux obligations qui sont dans le cahier des charges.

**M Marc Bigot :**

Si tu as des exemples précis, Claude, je suis intéressé. Bien évidemment, si ce cahier des charges est travaillé par les services techniques et autres c'est bien évidemment pour qu'il soit suivi. Qui dit permis d'aménager ou permis de construire, dit aussi une réception de travaux d'une certaine manière. C'est vérifié et plus que vérifié. S'il y a certaines choses dans certains permis qui ne seraient pas conformes ça donne lieu à procédure tout simplement.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Oui, Alain.

**M Alain Echivard :**

Il y a un paragraphe sur les jeux, et je pense que les promoteurs ne sont pas assez force de propositions. On constate souvent lors de l'urbanisation, qu'il n'y a pas assez d'espaces de terrains et de jeux pour les enfants. C'est-à-dire que c'est un réel problème. Je n'ai pas fait de

bilan, mais je crains fort que sur les terrains qui sont à urbaniser, je prends l'exemple de celui de Beuzec, entre autre, et ce n'est pas le seul, il n'y a pas d'espaces de jeux. Il n'y a pas de lieux communs. Je pense que lorsqu'il y a des rencontres avec les promoteurs, je pense qu'il faudrait mettre ça dans le panier. C'est un manque.

**M Marc Bigot :**

C'est certainement un manque, ça répond aussi à un certain nombre de choses. Tu as pris l'exemple du lotissement de Beuzec qui est intéressant. Le lotissement de Beuzec, pour les investisseurs qui sont principalement des jeunes investisseurs, d'ailleurs, apportait certains avantages. Pour d'autres opérations qui sont dans les tuyaux depuis plusieurs années, il y a des aires de jeux prévues.

**Mme Gaël Le Meur :**

*Inaudible....*

**M Marc Bigot :**

Oui, j'ai répondu. Le lotissement de Beuzec qui s'est fait en trois tranches, c'est un promoteur qui a plus travaillé sur des petits lots à de faibles coûts pour intéresser une population jeune.

**Mme Gaël Le Meur :**

*Inaudible...*

**M Marc Bigot :**

Oui, avec des enfants. Mais d'un certain côté aussi, le coût au mètre carré doit aussi intégrer des opérations, comme le rappelle Alain, qui des fois ne le permettent pas. Il y a un équilibre des fois à trouver sur certaines opérations.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. On passe au vote ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***



8	Urbanisme : Aménagement du quartier de la Gare – objectifs poursuivis et modalités de concertation
---	--

**M Marc Bigot :**

C'est un texte assez long.

**M André Fidelin :**

Tu n'es peut-être pas obligé de le lire entièrement. Tu peux aller à l'essentiel.

**M Marc Bigot :**

Si parce qu'il est intéressant et que peut-être qu'il méritera d'être en plus complété.

La ville de Concarneau est engagée dans une réflexion visant à aménager le secteur du « quartier de la Gare ». Les usages de cet espace stratégique pour le centre-ville ont progressivement évolué au cours des dernières décennies, parallèlement au déclin des activités ferroviaires.

Aujourd'hui, la partie Est du site est majoritairement dédiée au stationnement et la partie Ouest est actuellement en friche. Quelques usages ponctuels occupent cet espace, notamment pendant la période estivale. Par ailleurs, le secteur de l'ancienne gare est également le point d'arrivée de la voie verte Concarneau-Roscoff.

L'ancien bâtiment voyageur est toujours présent au cœur de la zone de projet mais les rails et la quasi-totalité des équipements ferroviaires ont été déposés en 2016.

La ville de Concarneau souhaite désormais bâtir et développer un nouveau quartier sur cette friche située à proximité immédiate du centre. Dans cette perspective, plusieurs phases d'études préalables ont été engagées depuis 2010, ce qui a notamment permis de définir des orientations d'aménagement et de programmation et d'adapter le zonage du document d'urbanisme.

A l'occasion d'une révision simplifiée en 2013, les vocations futures du quartier ont été précisées par l'instauration :

- D'un zonage central 1 AUbg correspondant à la zone à vocation d'habitat et commerces/services associés,
- De deux zonages Nas, correspondant aux futures zones de stationnement,
- D'un zonage N pour l'aménagement d'un jardin belvédère.

Ce nouveau quartier sera donc en grande partie dédié à l'habitat, mais accueillera également des espaces publics ainsi que quelques services et commerces. Au regard de son emplacement, il constituera l'un des points stratégiques d'entrée et de découverte du centre-ville. Il devra également s'inscrire dans un tissu urbain dense déjà constitué et limiter, dans la mesure du possible, les impacts liés aux flux induits.

Afin d'engager le projet dans une phase opérationnelle, la ville de Concarneau a, par délibération en date du 21 septembre 2017, confié l'aménagement de ce quartier à la société d'aménagement du Finistère (SAFI). L'aménageur aura notamment en charge de réaliser l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses.

L'aménageur et la ville de Concarneau souhaitent mener une opération exemplaire en termes de qualité urbaine, d'intégration des enjeux de développement durable et de participation citoyenne dans les différentes phases du projet (conception, travaux, fonctionnement...). Pour

cela, un cadre d'action développement durable sera bâti pour définir les thématiques prioritaires à prendre en compte pour construire une approche progressive, ambitieuse et partagée.

Conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et L. 103-4 du Code de l'urbanisme, il convient d'engager une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations et autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- Maîtriser l'urbanisation de ce nouveau quartier et permettre le renouvellement de la population,
- Assurer la requalification d'une friche urbaine,
- Proposer une grande diversité de logements en proximité du centre-ville et une mixité d'offre à travers les typologies proposées (accession, locatif, locatif social, accession sociale...),
- Offrir des espaces publics de qualité (jardins, cheminements doux...),
- Permettre un stationnement conséquent pour la population touristique et locale,
- Proposer un développement urbain innovant et réaliser le projet dans le cadre d'une démarche participative et « durable » en cohérence avec les documents de planification et de développement durable (Agenda 21 de Concarneau notamment).

Pour répondre à ces objectifs, la concertation engagée aura pour ambition de :

- Faire participer et recueillir les besoins des parties prenantes sur les différentes thématiques,
- Les impliquer dans le processus de conception,
- Faciliter l'appropriation du nouveau quartier par les riverains et usagers, actuels et futurs.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est donc proposé que cette concertation s'établisse comme suit :

- Organisation de réunions de présentation du projet et d'ateliers de concertation,
- Réalisation d'une exposition présentant la démarche et les grandes orientations du projet,
- Réunion publique permettant d'exposer les choix envisagés à l'issue des ateliers de concertations,
- Mise à disposition d'un dossier de présentation et d'un registre afin de recueillir les observations du public.
- Quinze jours avant le début de la concertation, le public sera informé du démarrage de la démarche par voie de presse et annonce sur le site internet de la ville de Concarneau.
- A l'issue de cette concertation, un bilan sera arrêté par le conseil municipal et rendu public.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 5 septembre 2018,

**Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement,**
- **d'engager la concertation préalable à ce projet selon les modalités présentées ci-dessus,**
- **de charger Monsieur le Maire de mener la concertation.**

J'ai quelques petits points d'information supplémentaires. Comme l'indiquait la délibération de septembre 2017, la SAFI a été choisie comme aménageur, courant mai a été travaillé le cas de développement durable et le cahier des charges concernant la maîtrise d'œuvre, le 15 juin 2018 la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée, le 6 septembre dernier, il y a quelques jours, les candidats au nombre de 4 à cette maîtrise d'œuvre ont été auditionnés, ce lundi, au siège de la SAFI, un candidat a été choisi.

C'était lundi, on est jeudi soir, si vous me demandez son nom, je ne vous le dirai pas, parce que je ne suis pas sûr que l'information de l'ensemble des 4 cabinets ait été faite. C'est une sécurité tout simplement. La SAFI savait que nous avions conseil municipal ce soir et que la question serait peut-être posée, donc je réponds à la question avant qu'elle ne le soit. D'ici quelques jours, le candidat et l'ensemble des sociétés qui ont candidaté pour cette maîtrise d'œuvre globale, sera connu.

Dès le mois prochain, le travail de ce groupement devrait démarrer, notamment concernant tous les aspects de la concertation. Vous avez sur la diapositive sur le côté gauche, l'aménagement comme il a été imaginé lors de la révision du PLU. L'idée est de travailler sur deux permis d'aménager. Un premier qui pourrait être déposé d'ici juin 2019 et qui concerne la partie Nord de la parcelle, c'est-à-dire de l'ancienne Gare actuelle à l'avenue Robert Jan. Concernant ce permis d'aménager, on peut imaginer un début de travaux, tout ce qui est réseau, circulation, début 2020 avec une commercialisation des lots, durant le deuxième trimestre 2020. Suivra un 2<sup>e</sup> permis d'aménager, qui amènera certains, courant 2021. Il y a la partie centrale Gare, avec à l'Ouest du bâtiment, des aménagements qui sont plus des aménagements paysagers. Ce n'est pas encore précisément arrêté, on ne sait pas si ça se fera tout de suite après le premier permis. Ce sont des choses qui sont à définir actuellement avec la SAFI et la maîtrise d'œuvre.

Quelques rappels autrement, ce sont 240 logements à l'échéance 2025 ou 2026 dont une cinquantaine de logements sociaux. Sur ces logements sociaux, 25 sont liés à la réhabilitation du secteur de Kerandon, avec les logements qui ont été détruits ces derniers mois ou dernières années.

**M André Fidelin :**

Vous avez des remarques ? Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, M le Maire, en novembre dernier à l'écopole, la SAFI a présenté une exposition sur le thème de la maison écologique et évolutive de demain. Cette exposition qui a été présentée ce soir-là, reprenait les projets de 20 architectes et urbanistes. Il a été notamment présenté un projet qui a vu le jour sur Plomelin. Je crois que ce soir-là, ça a fait l'unanimité. Tout le monde a apprécié le travail fait. J'ai repris un peu la philosophie de ce projet tel qu'il apparaît sur le site de la société d'aménagement du Finistère, la SAFI.

Il est question de densifier pour optimiser l'espace, d'espaces publics pour tous, de gestion des flux (la circulation), de qualité architecturale, « Comment faire mieux sans faire plus cher », d'infiltration des eaux de pluie, identifier comme étant un atout pour le projet d'accompagnement vers une démarche de sobriété énergétique, de gestion des déchets, de gestion du chantier, de gestion dans le temps des habitations modulables. Autant dire qu'un tel projet prend des mois et des mois de réflexion. Il ne s'agit plus de faire ce que vous avez fait depuis quelques années, de refaire de l'aménagement comme cela était fait au siècle dernier. Mais de se projeter dans les années futures dans des problématiques qui vont nous faire évoluer tous collectivement parce qu'il va falloir se préoccuper des nouvelles circulations. A ce titre, je pense que le développement des vélos électriques, ou à hydrogène va devoir être pris en compte dans tous ces nouveaux projets parce que cela va bouleverser les problématiques de trajets.

De même, concernant la qualité des eaux et la gestion des eaux, cela est déjà prévu dans certaines villes, je l'ai déjà dit ici comme les Sables d'Olonne, en Vendée, dans tous leurs projets ils se préoccupent de la raréfaction de l'eau, et tout projet doit tenir compte de ces problèmes. Problèmes qui ont d'ailleurs été évoqués au SAGE la semaine dernière.

Vous parlez de concertation, j'espère qu'elle sera à la hauteur de nos espérances et qu'elle ne sera pas faite comme c'est le cas aujourd'hui, parce que ce matin en lisant la presse, j'ai

découvert que pour l'aménagement autour de l'ancienne mairie il y aura une modification de la circulation. Je l'ai découvert dans la presse. Ça n'a jamais été évoqué dans les commissions urbanisme, et je répète que les commissions d'urbanisme ne doivent pas être seulement un lieu où on donne le nombre de permis de construire, ce qui est très bien d'ailleurs, mais il faudrait faire appel, pour le développement de notre ville, à des urbanistes. C'est leur projet, c'est leur travail, tout cela pour faire en sorte que collectivement nous puissions développer ce que sera Concarneau dans les années qui viennent. On sait fort bien que les constructions qui vont voir le jour demain, qui voient le jour ce soir, transformeront notre ville pour les années à venir.

Dans ce projet, je voudrais faire aussi une remarque sur deux choses. J'ai entendu dire que l'association Accès à la santé pour tous pourrait se voir proposer des locaux dans ce qui est l'ancienne Gare, qui apparemment reste. Sur ce qui est diffusé là, les bâtiments restent. D'autre part, il y a sur ce terrain actuellement, une zone pour les camping-caristes. C'est un problème pour Concarneau. Nous étions ensemble au SAGE lorsque cela a été évoqué, lorsqu'il y a eu la fermeture de quelques plages l'été dernier. Cela devient un peu récurrent sur Concarneau. L'hypothèse a été émise que ça pouvait provenir des camping-caristes qui déversaient de manière tout à fait inappropriée leurs déchets dans les réseaux de la ville. On peut condamner, mais il faut aussi préparer des terrains et des lieux pour qu'ils puissent vidanger leurs véhicules dans des conditions acceptables d'un point de vue écologique. Quand on sait en plus que la manne de ces touristes, il y a des études là-dessus, que j'ai d'ailleurs donné à Mme l'adjointe aux affaires touristiques et à M l'adjoint à l'urbanisme, qui émane de Finistère tourisme, devenu Finistère 360. On peut se préoccuper du devenir de cette forme de tourisme à Concarneau.

**M André Fidelin :**

Très bien, il y a d'autres interventions ? M Bonneau.

**M Pierre-François-Bonneau :**

Dans le principe, je suis tout à fait favorable au projet d'aménagement du quartier de la Gare. J'ai quand même un petit bémol actuellement, c'est-à-dire que quand je regarde l'ensemble des propositions qui sont faites, maîtriser l'urbanisation, proposer une grande liberté de logements, offrir des espaces publics de qualité, proposer un développement urbain et innovant, permettre un stationnement conséquent de la population touristique et locale. J'habite juste à côté donc j'ai pu constater par exemple que pendant l'été, actuellement, l'ensemble à la fois de la partie Ouest qui est en friches et de la partie Est du parking sont saturées actuellement en véhicules automobiles. On va rajouter des logements. A un moment ou à un autre, ça veut dire qu'il va falloir qu'on anticipe d'une certaine manière, le fait qu'il y ait une saturation à cet endroit-là et qui doit se proposer par ailleurs. Je trouverai logique que quand on parle d'aménagement du quartier de la Gare, on l'intègre à l'ensemble d'un plan d'urbanisme et qu'on propose aussi des solutions qui sont des solutions associées parce que sinon ça va être un bazar absolument impossible.

**M André Fidelin :**

Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai approuvé lors d'une commission urbanisme, les objectifs. On est au stade de la déclaration d'intention. C'est plus ça qu'autre chose. Ce que je crois fondamentalement, c'est qu'on ne fera pas un gros projet comme ça, qui est fondateur pour le centre-ville de Concarneau, sans le maximum de concertation avec la population. Je crois qu'il faut que ce soit les Concarnois eux-mêmes qui s'arrogent la possibilité de venir construire avec les élus ce projet qui est prévu pour les prochaines années. Je pense que là nous sommes au tout début d'une procédure. Je pense que le maximum de concertation me semble s'imposer sur des projets. On a vu des projets d'urbanisme, de réhabilitation de friches industrielles ici à Concarneau ou de friches tout court, qui ont été mal pensées. J'ai des exemples en tête, en terme d'urbanisme global. Là on est dans

un secteur stratégique et je pense qu'effectivement, il y a beaucoup à faire. Evidemment, sur l'habitat moderne, c'est une évidence. Je pense que les flux de circulation sont à étudier de près. On en a parlé un peu lors des commissions d'urbanisme. Mais je crois que c'est surtout sur la concertation et la participation de la population que ça fera que ce projet sera réussi.

**M Marc Bigot :**

J'ai pu noter certaines choses mais j'ai surtout noté qu'en fait les interrogations des uns et des autres étaient globalement partagées. Nicole, tout ce qui est notion écologique, éco-quartiers, tout ce qu'a pu présenter la SAFI, sur certains secteurs à l'écopôle. On a de la chance, on va travailler avec la SAFI. On va déjà gagner du temps. Dans les 4 groupes qui ont été auditionnés il y a quelques jours, tous ont développé ce point important-là.

Concernant l'ancienne Gare, elle va être conservée. Elle est protégée du fait d'une part de son intérêt historique et architectural. Il y a une protection de l'Architecte des bâtiments de France. Depuis le début, il a été dit et redit qu'il était intéressant pour ce bâtiment-là, de le dédier à un service public qui est à définir.

Les camping-caristes, je m'amuse à les compter. Nicole dit que c'est un problème pour Concarneau, c'est peut-être une chance aussi.

**Mme Nicole Ziegler :**

*Inaudible...*

**M Marc Bigot :**

Tu as dit les deux, tu as dit aussi problème. Mais c'est aussi une chance, après effectivement, il faut le gérer. On a des installations qui sont conçues, celle de la Gare, par exemple, Michelle nous dira si c'est pour 43 ou 41 camping-cars, il y en avait 156 le 12 août. Effectivement, on dépasse certaines limites. Effectivement, c'est un point mais on part sur un programme relativement important mais qui va durer dans le temps. Bien évidemment, ce problème-là doit être appréhendé. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée que de réunir 156 camping-cars au même endroit. Par contre, l'idée de créer plusieurs sites parce qu'effectivement, c'est une économie également pour la ville. Ça rejoint aussi la réflexion de Pierre-François Bonneau. Ce secteur-là c'est un grand parking qui n'est pas conçu pour être un grand parking pour autant de monde à certains moments de l'année. C'est vraiment à certains moments, parce que je pense que si on y va ce soir, nous aurons d'autres chiffres. On est bien d'accord.

La concertation, c'est un point important. On a exigé lors des auditions, des réponses précises et des approches précises de la part des cabinets audités pour savoir comment ils voyaient les choses, compte tenu de plusieurs paramètres d'ailleurs. C'est un quartier au centre-ville, il y a des contraintes liées à la circulation, les gens qui y habitent n'ont pas vu de train passer depuis longtemps, c'est un endroit relativement calme. Ce qui va s'y construire, changera certaines habitudes.

On a beaucoup parlé dans les auditions, et c'est normal, compte tenu de l'évolution des esprits, de tout ce qui était qualité architecturale, dans un souci de développement durable, et de concertation avec la population. C'était les deux points qui revenaient systématiquement dans les discussions et dans les questionnements. Les groupements que nous avons auditionnés avaient aussi pris soin, parce que ce n'est pas toujours leurs spécialités, de s'entourer de compétences, et de compétences qui ont fait leurs preuves sur certains aménagements de sites plus ou moins éloignés. Ce que je peux vous dire, c'est que les cabinets que nous avons audités sont quatre cabinets régionaux. Ce n'est pas inintéressant. Les gens connaissaient la Gare de Concarneau.

Ils connaissaient la Gare de Concarneau, ils connaissaient l'environnement proche. Les contraintes ou les possibles difficultés, ils les avaient déjà appréhendées. On va voir à l'épreuve, sur une opération qui va durer un certain nombre d'années et qui effectivement devra prendre en compte d'autres secteurs de Concarneau proches de l'Avenue de la Gare dans la réflexion.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Oui Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je reviens sur la dernière phrase de M l'adjoint à l'urbanisme. On ne peut pas effectivement se contenter, pour développer un tel quartier, d'avoir une vision uniquement sur ce quartier-là. C'est un peu ce qui se passe actuellement. On développe ce quartier. On a développé Lanriec.

**M Marc Bigot :**

Inaudible...

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, mais entre ce que tu dis et les faits. On va développer Kerauret 2 bientôt. On continue comme ça à développer les quartiers de Concarneau sans avoir une vision d'ensemble. C'est ce que l'on reproche. C'est-à-dire qu'il faut faire travailler un urbaniste sur le développement de l'ensemble de la ville de Concarneau.

Concernant ce que vous avez pu demander à la SAFI. Je les connais bien, il n'y a aucun souci, sauf qu'ils répondent à un cahier des charges ou à des demandes des élus. A Plomelin, ce sont bien les élus qui ont initié la démarche, qui ont initié le développement de ce quartier. Ce n'est pas la SAFI qui va vous faire des propositions et qui va se mettre à la place des élus.

**M Marc Bigot :**

Je te rassure Nicole. C'était exactement la même démarche.

**M André Fidelin :**

Bien ! Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

Durant la première intervention de Nicole, il y avait une question précise et je ne crois pas qu'il y ait eu la réponse. A savoir, est-ce que l'ancienne Gare peut accueillir le centre de santé qui cherche des locaux depuis déjà plusieurs années dans un secteur Centre-ville / Kerandon ? Est-ce que c'est un souhait que vous avez ? Est-ce que vous allez le leur proposer ?

**M André Fidelin :**

Pour l'instant, nous n'avons pas la réponse.

**M Marc Bigot :**

La réponse, c'est d'avoir inclus l'ancienne Gare dans la démarche, et d'avoir acté le fait qu'elle soit acquise dans le cadre de ce projet global, c'est-à-dire qu'elle ne parte pas dans les mains d'un privé tout simplement.

L'ancienne Gare entre dans le projet global, c'est tout nouveau. Il y a eu des discussions avec les filiales de la SNCF. Ça a été acté il y a une dizaine ou une quinzaine de jours. On a là un bâtiment qui est stratégiquement bien placé. On y va en bus, on y va à pied, on y va à vélo, on y va en voiture, tout simplement.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres réactions ? Oui, Mme le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous dites qu'on n'a pas la réponse. Est-ce que c'est une hypothèse qui va être étudiée ? Est-ce que ça a une chance d'aboutir ? Il ne faut pas se leurrer quand même parce que depuis plusieurs mois voire années maintenant, on a cette association qui veut implanter ce centre de santé. Chacun en pense ce qu'il veut, je trouve que c'est un beau projet et qu'il faut les accompagner.

Mais on sent une frilosité de la part de la ville de Concarneau. Il y a eu des étapes vis-à-vis de CCA, mais qui ne semble pas aboutir. Là, il y a une opportunité, est-ce que vous avez l'intention d'encourager l'association à travailler en ce sens, et à monter un projet dans ce bâtiment, même si l'échéance, on l'a vu, n'est pas toute proche ?

Ou alors, est-ce que c'est une fin de non-recevoir ? Et on continue la réflexion pour trouver un autre endroit. Ou alors on ne trouve pas d'endroit, et vous décidez que ça ne s'implante pas sur Concarneau.

Je pense qu'à un moment, ce sont quand même les élus qui ont les manettes et qui ont le pouvoir de décision de dire à cette association, je trouve en plus que le projet est solide maintenant, il y a un partenariat avec la Fondation Massé-Trévidy, il y a des choses qui sont concrètes. Maintenant, il faut que ça se concrétise dans un sens ou dans un autre et que ça aboutisse et ça puisse voir le jour sur Concarneau.

**M Marc Bigot :**

Ce que je peux répondre précisément, au risque de me répéter, c'est que le bâtiment a donné lieu à négociation. Il y avait des négociations depuis plusieurs mois. Il y a un accord verbal de la SNCF quant à l'intégrer dans ces grands espaces sans destination particulière, (ça date de 10 ou 15 jours même pas). Et encore il n'y a eu aucun écrit très officiellement, mais il y a un accord verbal entre Ville-SAFI-SNCF que le bâtiment soit intégré pour l'utilisation commune partagée.

**Mme Gaël Le Meur :**

Je parle de la volonté politique existante ou pas existante de la majorité municipale à trouver un lieu à ce projet.

**M Marc Bigot :**

Moi, je te parle ce soir d'une opération d'urbanisme dans le secteur de la Gare.

**M André Fidelin :**

Vous avez vos questions, nous, nous avons nos réponses. Il n'y a pas d'autres remarques ? Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTYENTION (Mme LE MEUR G.).***

Conseil municipal du 20 septembre 2018

9	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
---	--

**M André Fidelin :**

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2018-53	Culture Événementiel	Programmation estivale	Au Carré eds Larons – Groupes Baye Fay, Dom La Nena, Lolomis, Grandes Mothers, La Bordée	2 mois	10/07/18	28/08/18	6003€
2018-55	Culture CAC	L'armada production	Contrat de cession d'un spectacle : Conférence pédagogique illustrée « Peace and Love »	3 représentations	11/06/18	12/06/18	92,00€ + hébergement
2018-56	Culture CAC	MDQ La Bellangerais	Contrat de cession spectacle – Le Jardin du Possible	3 représentations	20/03/2018	22/03/2018	2283,73€
2018-58	Culture CAC	Mme Edwidge Lachaize	Contrat de cession spectacle – Toure Kunda	1 jour	02/03/18	02/03/18	9000€
2018-59	Culture CAC	M MAURAS	Contrat de cession – New Celeste	1 jour	14/12/18	14/12/18	4650€
2018-60	Culture CAC	Kdo'Pass	Adhésion du CAC au dispositif « KDO'PASS »	1 an	2018	2018	36€
2018-62	Culture Patrimoine	Festival Filets Bleus	Convention de mise à disposition de la maquette du slipway pendant la durée du festival – Valeur de la maquette – 5 800 €	6 jours	14/08/18	19/08/18	Gratuit
2018-63	DSI	Sté D'l'x	Contrat intégral d'assistance et de maintenance des progiciels AenioPack et AvenioWeb	1 an	1/06/18	31/05/18	2480€ ht
2018-64	DSI	ARPEGE	Contrat de maintenance C183055	1 an	1/01/19	31/12/19	12913,56€

**Il est proposé au conseil municipal :**

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.



Le dernier point, il s'agit du tableau des décisions du Maire que l'on retrouve à chaque conseil municipal. C'est l'engagement de signature sur différents dossiers et plus particulièrement des contrats de cession liés aux spectacles. Vous avez la lecture des différentes lignes avec les services et les sociétés co-contractantes.

Ainsi s'achève ce conseil municipal.

Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous dis à très bientôt.

***La séance est levée à 21h20.***